Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

Évaluation du Programme des oiseaux migrateurs

Mars 2018

Canada

N° de cat. : En4-337/2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-27287-0

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

Remerciements

L'équipe du projet d'évaluation souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué au présent projet. Nous aimerions en particulier souligner la contribution des membres du Comité d'évaluation ainsi que celle des personnes interrogées qui ont fait part de réflexions et de commentaires qui se sont avérés cruciaux pour la présente évaluation.

Elle a été effectuée en conformité avec la Politique sur les résultats 2016 du Conseil du Trésor. L'évaluation a été annoncée dans le Plan d'évaluation et de vérification axé sur les risques de 2014.

Le présent rapport a été approuvé par les administrateurs généraux d'Environnement et Changement climatique Canada le 27 mars 2018. Il est possible de le consulter sur le site Web d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) dans les deux langues officielles.

Le présent rapport d'évaluation a été préparé par la Division de l'évaluation, Direction générale de l'audit et de l'évaluation

Table des matières

Sommaire i
1. Contexte 1
1.1 Programme des oiseaux migrateurs 1
1.2 À propos de l'évaluation 2
2. Constatations : pertinence 4
2.1 Besoin continu du POM 4
2.2 Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral 5
2.3 Concordance avec les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral 6
3. Constatations : résultats attendus 7
3.1 Connaissances et données sur les oiseaux migrateurs 7
3.2 Protéger les oiseaux et leurs habitats 11
3.3 Chasse et interaction humaine avec les oiseaux migrateurs 16
3.4 Sensibilisation et valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens et les Canadiens 19
3.5 Maintien des populations d'oiseaux migrateurs aux objectifs de population 23
4. Résultats : efficacité du programme 25
4.1 Conception du programme et utilisation des partenariats 25
4.2 Structure de gouvernance 28
4.3 Processus et outils 30
4.4 Mesure du rendement 32
5. Conclusions, recommandations et réponse de la direction 34
5.1 Conclusions 34
5.2 Recommandations et réponse de la direction 36
Annexe A : description du programme 45
Annexe B : résultats escomptés du programme 53
Annexe C : résumé des résultats 56
Annexe D : stratégie d'évaluation 58
Annexe E : références 60

Liste des figures

Figure 1 : tendances des populations d'espèces d'oiseaux par région dans laquelle les espèces hivernent

Figure 2 : nombre de talons de permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier retournés à ECCC (Canada)

Figure 3 : état des populations d'oiseaux migrateurs au Canada en 2013

Liste des tableaux

Tableau 1 : dépenses réelles d'ECCC relatives au Programme des oiseaux migrateurs, l'exercice 2011 à 2012 à l'exercice 2016 à 2017 (en milliers de dollars)

Liste des acronymes et des abréviations

Acronyme ou abréviation	Nom complet
AANC	Affaires autochtones et du Nord Canada
AAP	Architecture d'alignement des programmes
ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
AM	Autres ministères
CAAR	Cadre d'audit axé sur les risques
CCMR	Conseil canadien des ministres des ressources
CDCF	Comité des directeurs canadiens de la faune
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CEG	Comité exécutif de gestion
CFFA	Conservation de la flore et de la faune arctiques
CGR	Cadre de gestion du rendement
CGRR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
CIC	Canards Illimités Canada
CMFC	Conseil des ministres de la faune du Canada
CNACTH	Conseil nord-américain de conservation des terres humides
COM	Convention concernant les oiseaux migrateurs
DCGP	Division de la conservation et de la gestion des populations
DG	Directeur général, directrice générale
DGAÉ	Direction générale de l'audit et de l'évaluation
DGIE	Direction générale de l'intendance environnementale
DGST	Direction générale des sciences et de la technologie
DSFP	Direction des sciences de la faune et du paysage
DSPES	Division du soutien aux programmes des espèces sauvages

Acronyme ou abréviation	Nom complet
É.-U.	États-Unis
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EOC	Études d'Oiseaux Canada
ESA	Examen de la surveillance aviaire
ETP	Équivalents temps plein
ICOAN	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
LCOM	Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994
LEP	Loi sur les espèces en péril
ONGE	Organisation non gouvernementale de l'environnement
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
POM	Programme des oiseaux migrateurs
RCO	Région de conservation des oiseaux
RNF	Réserves nationales de faune
ROM	Les refuges d'oiseaux migrateurs
S et C	Subventions et contributions
SCF	Service canadien de la faune
SNS	Système national de suivi
USFWS	United States Fish and Wildlife Service [Service de la pêche et de la faune des États-Unis]

Sommaire

La Direction générale de l'audit et de l'évaluation d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a effectué une évaluation du Programme des oiseaux migrateurs (POM) en 2016 à 2017 et 2017 à 2018, couvrant les activités de l'exercice 2011à 2012 à l'exercice 2016 à 2017.

Le POM comprend une gamme d'activités qui contribuent à la protection et à la conservation des oiseaux migrateurs. Par le truchement de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM), c'est à lui qu'il incombe de mettre en œuvre la Convention concernant les oiseaux migrateurs, signée avec les États-Unis en 1916. Les principales activités du programme incluent notamment :

- La surveillance la situation des oiseaux;
- L'élargissement de la base de la recherche et des connaissances scientifiques;
- La protection des populations, des oiseaux, des œufs, des nids et des habitats par des mesures de conservation, l'intendance et l'élaboration de politiques;
- L'application de la LCOM et de ses règlements;
- La prestation de conseils et la délivrance de permis pour appuyer la gestion efficace des oiseaux migrateurs.

Le POM est exécuté par le Service canadien de la faune (SCF) d'ECCC, avec l'appui de la Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) et de la Direction générale de l'application de la loi du Ministère et en partenariat avec d'autres gouvernements et des organisations non gouvernementales. En 2016 à 2017, les dépenses du programme ont totalisé environ 29 millions de dollars.

Le POM a également des liens étroits avec plusieurs autres programmes d'ECCC, y compris le Programme de partenariats pour la conservation des habitats, le Programme des oiseaux migrateurs, le Programme sur les espèces en péril, le Programme des aires protégées et le Programme de promotion de la conformité et d'application de la loi sur la faune. Les liens avec ces autres programmes ne font pas l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la présente évaluation.

Conclusions

Pertinence

Le POM répond au besoin continu de s'attaquer aux menaces croissantes qui pèsent sur les populations d'oiseaux migrateurs, de faire de la recherche et de surveiller les populations et les tendances, et de s'engager dans une collaboration internationale sur les questions relatives aux oiseaux migrateurs afin de conserver et de protéger les oiseaux migrateurs. Le POM s'harmonise avec les priorités du gouvernement et est conforme au rôle du gouvernement fédéral dans la préservation et l'amélioration de l'environnement naturel, y compris la flore et la faune comme les oiseaux migrateurs. Le POM appuie les obligations du gouvernement fédéral en vertu de la

Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada et de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, ainsi que d'autres lois fédérales clés liées à l'environnement, à la faune et aux réserves fauniques, aux espèces en péril, à l'application de la loi et à l'évaluation environnementale.

Rendement – résultats attendus

L'évaluation a examiné le rendement du POM par rapport aux résultats escomptés liés aux thèmes suivants :

- Connaissances et données sur les oiseaux migrateurs;
- Protection des oiseaux et leurs habitats;
- Chasse et interaction humaine avec les oiseaux migrateurs;
- Sensibilisation et valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens et les Canadiennes;
- Maintien des populations d'oiseaux migrateurs aux objectifs de population.

Connaissances et données sur les oiseaux migrateurs

En tant que principal domaine d'intérêt du POM, de nombreuses informations et données sont générées par la surveillance et la recherche. Toutefois, il existe encore des lacunes importantes en ce qui concerne la situation et les tendances, principalement pour les espèces autres que la sauvagine. Le programme a élaboré certains produits d'information, comme 25 stratégies des régions de conservation des oiseaux, afin de fournir des outils d'aide à la décision aux intervenants régionaux et d'apporter des données et de l'expertise à certaines études à grande échelle et à des initiatives externes. Cependant, il y a eu peu de promotion ou d'utilisation de certaines informations disponibles. En outre, des pratiques inefficaces de gestion et de diffusion des données entravent la circulation de l'information vers les intervenants qui en ont besoin pour prendre des mesures.

Les activités de surveillance du POM sont considérées comme étant de grande qualité par les partenaires. Toutefois, mais en raison du nombre d'espèces d'oiseaux à surveiller sur une grande zone, les lacunes continues dans les connaissances empêchent l'établissement d'objectifs précis en matière de population et la capacité de mesurer les progrès dans ce domaine.

Protéger les oiseaux et leurs habitats

Le POM mène des travaux pour identifier et réduire les diverses menaces qui pèsent sur les oiseaux migrateurs. Il s'agit notamment de réduire le risque de perte d'habitat et de substances toxiques, entre autres menaces importantes. La protection de l'habitat important des oiseaux est un élément essentiel de la conservation des oiseaux migrateurs. Toutefois, une grande partie du travail de protection de l'habitat ne relève pas de la compétence fédérale et nécessite la mise en œuvre de partenariats efficaces, particulièrement dans le cas des questions internationales. La conservation de l'habitat menée dans le cadre du Programme nord-américain de gestion de la sauvagine a donné des résultats positifs pour la conservation de la sauvagine. Plus de travaux sont nécessaires pour s'attaquer aux causes de la perte d'habitat pour d'autres espèces d'oiseaux.

Au cours de la période d'évaluation, les évaluateurs ont observé une augmentation du soutien et de la prise en compte des questions relatives aux oiseaux migrateurs de certains grands secteurs industriels, particulièrement en ce qui concerne les prises accessoires, bien qu'il demeure nécessaire de poursuivre les travaux dans ce domaine. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour faire face à d'autres menaces qui pèsent sur les oiseaux migrateurs, comme les menaces liées aux projets de développement, aux substances toxiques et aux menaces dans d'autres pays. Les domaines à améliorer comprennent le besoin d'un engagement accru avec les municipalités et les instances internationales.

Chasse et interaction humaine avec les oiseaux migrateurs

La réglementation de la chasse a permis de maintenir les prises d'oiseaux migrateurs à des niveaux durables. L'efficacité de la réglementation sur la chasse peut être attribuée à l'importance accordée à la surveillance des espèces prises, ce qui est essentiel pour éclairer les mises à jour bisannuelles de la réglementation.

Des mesures sont prises pour régler le problème des populations d'oiseaux qui causent des dommages ou posent des dangers. Malgré certains défis, le POM a fait des progrès dans ce domaine, en particulier dans les aéroports et dans le cas de conflits humains. Des outils ont été mis au point pour gérer les menaces et les conflits. Ces outils incluent un guide pour déterminer les approches d'atténuation des interactions avec les bernaches du Canada et les bernaches de Hutchins, un système de permis qui permet au public de gérer ou d'éliminer les oiseaux nuisibles si les mesures d'atténuation sont insuffisantes, et un programme d'aide financière pour les dommages aux cultures dans les Prairies. La gestion de certaines populations surabondantes, comme les populations d'Oies des neiges du centre et de l'ouest de l'Arctique, pose un défi continu.

Sensibilisation et valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens et les Canadiennes

Les résultats positifs en matière de conservation dépendent intrinsèquement des changements dans les comportements du public et des intervenants. Le POM mène donc des activités de sensibilisation auprès des intervenants et du public par la mise au point et la promotion d'information en ligne, de lignes directrices, y compris des lignes directrices sur les meilleures pratiques de gestion, la promotion d'études clés et le soutien financier aux partenaires qui mènent ces activités. Toutefois, il s'agit d'un point faible du programme, puisqu'il n'y a pas de plan global d'engagement pour les intervenants et que ces activités sont actuellement menées de façon ponctuelle. Les répondants ont souligné deux domaines de préoccupation particuliers : l'engagement municipal et l'engagement international.

L'évaluation a révélé que les Canadiens et les Canadiennes apprécient généralement les oiseaux et que le public est de plus en plus engagé dans la science citoyenne et le bénévolat. Cependant, la connaissance des problèmes de conservation particuliers affectant les oiseaux migrateurs est perçue comme étant très faible. Le nombre de chasseurs a diminué au cours des dernières décennies. Il y a également des données probantes indiquant que la base publique d'appui au POM vieillit. Il existe des possibilités de susciter un intérêt croissant pour la science citoyenne et le bénévolat à court terme. À long terme, il pourrait être nécessaire de mettre au point des stratégies

d'engagement pour d'autres segments de la population comme les jeunes générations et les nouveaux arrivants au Canada.

Maintien des populations d'oiseaux migrateurs aux objectifs de population

Étant donné le grand nombre d'espèces d'oiseaux à surveiller sur une vaste zone, les données sont insuffisantes pour estimer les tendances à long terme pour environ 30 % de toutes les espèces d'oiseaux au Canada. Pour les espèces migratrices pour lesquelles on dispose de données de surveillance adéquates, 57 % ont une taille de population à l'intérieur de limites acceptables, ce qui n'est donc pas le cas pour 43 % des espèces. Cette proportion varie considérablement d'un groupe d'oiseaux à l'autre. Les espèces d'oiseaux aquatiques et forestiers sont plus susceptibles de se trouver à l'intérieur de limites acceptables, alors que les oiseaux des prairies et les insectivores aériens ont des proportions beaucoup plus faibles d'espèces à l'intérieur de niveaux acceptables.

Rendement – efficacité du programme

Le POM entretient et met à profit des relations de longue date et efficaces avec les principales organisations non gouvernementales environnementales pour mener des mesures de conservation, recueillir des données, réaliser des recherches, diffuser des données et sensibiliser le public. La collaboration aux niveaux municipal et international demeure un domaine important à améliorer, puisque les partenariats avec d'autres nations et la collaboration avec les municipalités peuvent avoir une incidence importante sur les résultats des populations d'oiseaux migrateurs.

Le POM fait des recherches et utilise de nouvelles technologies, comme la technologie de télédétection, les unités d'enregistrement automatique et les dispositifs de suivi. Ces technologies permettent la collecte de données de surveillance dont le coût aurait été auparavant prohibitif. Le POM appuie également la science citoyenne et s'appuie sur cette dernière pour améliorer l'efficacité du programme.

Le POM a une structure de gouvernance en place qui se compose de plusieurs comités techniques transversaux qui apportent leur contribution aux comités de niveau supérieur. Cette structure est clairement définie et est considérée comme un modèle approprié pour le programme. À la suite d'une réorganisation en avril 2016, certaines questions liées à l'établissement des priorités et à la communication ont été identifiées. Étant donné que l'organisation n'avait pas encore eu le temps de s'installer dans la nouvelle structure lorsque ces questions ont été identifiées par l'évaluation, aucune recommandation n'est faite pour le moment en ce qui concerne la gouvernance. Il est toutefois suggéré que ces questions fassent l'objet d'une surveillance étroite.

Le POM ne recueille pas officiellement ni ne compile systématiquement des données opérationnelles et de rendement sur la plupart de ses activités et les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés. Toutefois, il recueille des données dans quelques domaines clés, y compris ses activités de surveillance, les statistiques d'application de la loi et les normes de service pour l'obtention de permis. Un examen des processus de mesure du rendement du programme est en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor.

Recommandations

Quatre recommandations sont adressées è la sous-ministre adjointe (SMA) du SCF, en collaboration avec le SMA de la DGST, s'il y a lieu :

1. Prendre des mesures pour combler les lacunes actuelles dans les données de surveillance des oiseaux migrateurs.
2. Développer et mettre en œuvre des systèmes de gestion des données internes améliorés pour les données scientifiques générées par le Programme des oiseaux migrateurs.
3. Améliorer la diffusion des connaissances et des données du programme auprès des intervenants et des partenaires, afin de leur permettre d'utiliser davantage les connaissances disponibles lors de la planification et de la mise en œuvre de mesures de conservation.
4. Examiner les processus actuels d'engagement et de sensibilisation des intervenants et mettre au point une stratégie pour sensibiliser et éduquer les différents groupes d'intervenants sur les questions touchant les oiseaux migrateurs.

La SMA du SCF est en accord avec les recommandations et a développé un plan d'action de la direction pout donner suite comme il se doit à chacune de ces recommandations.

1. Contexte

Environ 451 espèces d'oiseaux se trouvent régulièrement au Canada. La majorité de ces espèces d'oiseaux traversent les frontières internationales tout au long de leur cycle de vie. En vertu de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est responsable de 368 espèces qui sont collectivement appelées « oiseaux migrateurs ».

Les Canadiens et les Canadiennes apprécient les oiseaux migrateurs de diverses façons, y compris l'observation des oiseaux et la chasse, et les activités qui les entourent apportent une contribution importante à l'économie canadienne. Par exemple, en 2012, le public canadien a dépensé 1,8 milliards de dollars pour la chasse et le piégeage non commerciaux et 537 millions de dollars pour l'observation d'oiseaux. Les oiseaux migrateurs jouent un rôle écologique important dans l'environnement, par exemple en mangeant des insectes, en dispersant les graines et en polonisant les plantes. De plus, la santé des populations d'oiseaux est un indicateur important de la santé globale de l'environnement. En tant qu'espèces migratrices, ils dépendent de l'habitat, et ce, dans de multiples endroits dans différents pays et à différentes étapes de leur cycle de vie. À cet effet, ils sont un exemple puissant de l'interdépendance des questions environnementales et de la nécessité d'une action conjointe de plusieurs gouvernements pour assurer la santé des espèces.

Aujourd'hui, bon nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs connaissent un déclin de populations d'une ampleur et d'une durée qui pourraient les mettre en péril. Au Canada, plus de 40 espèces d'oiseaux protégés en vertu de la LCOM sont également inscrites comme étant en voie de disparition, menacées ou disparues dans l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (LEP). De plus, plusieurs groupes d'oiseaux connaissent un déclin grave et à long terme. L'une des principales causes du déclin des populations est la perte et la fragmentation de l'habitat qui résultent de l'activité humaine. Cela peut affecter la quantité et la qualité de l'habitat nécessaire au maintien de populations durables d'oiseaux migrateurs. Toutefois, ce ne sont pas toutes les espèces d'oiseaux qui sont en déclin. Dans certains cas, la surabondance d'une espèce a entraîné des conflits entre l'homme et la faune sauvage, comme des dommages aux cultures agricoles.

1.1 Programme des oiseaux migrateurs

Le Programme des oiseaux migrateurs (POM) a pour but de garantir que les populations d'oiseaux migrateurs se maintiennent à des niveaux viables. Il est responsable de la mise en œuvre de la Convention concernant les oiseaux migrateurs (COM) signée en 1916, dans le cadre de la LCOM. Le POM comprend une gamme d'activités qui contribuent à la protection et à la conservation des oiseaux migrateurs. Les principales activités de programme clé notamment :

- La surveillance la situation des oiseaux;
- L'élargissement de la base de la recherche et des connaissances scientifiques;
- La protection des populations, des oiseaux, des œufs, des nids et des habitats par des mesures de conservation, l'intendance et l'élaboration de politiques;
- L'application de la LCOM et de ses règlements;

- La prestation de conseils et la délivrance des permis pour appuyer la gestion efficace des oiseaux migrateurs[1].

Le POM est exécuté par le Service canadien de la faune (SCF)[2], avec l'appui de la Direction des sciences de la faune et du paysage (DSFP) de la Direction générale des sciences et de la technologie (DGST), la Direction de l'application de la loi sur la faune de la Direction générale de l'application de la loi et en partenariat avec d'autres gouvernements et organisations non gouvernementales. Pour l'exercice 2016 à 2017, les dépenses de programme ont totalisé 28 973 318 $.

Le POM a également des liens étroits avec plusieurs autres programmes d'ECCC, y compris le Programme de partenariats pour la conservation des habitats, le Programme sur les espèces en péril, le Programme des aires protégées et le Programme de promotion de la conformité et d'application de la loi sur la faune. Les liens avec ces autres programmes ne font pas l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la présente évaluation.

Des détails sur le contexte législatif, les activités, la gouvernance et la gestion du POM, l'affectation des ressources et les résultats escomptés se trouvent à l'annexe A.

1.2 À propos de l'évaluation

L'évaluation couvre la période de cinq ans allant de l'exercice 2011à 2012 à l'exercice 2016 à 2017. L'évaluation s'est concentrée sur les principales activités de programme visant à assurer le maintien des populations d'oiseaux à des niveaux sains. Elle a examiné le volet scientifique du POM et ses liens avec divers partenaires nationaux et internationaux.

Les constatations et les conclusions présentées dans le présent document étaient fondées sur cinq méthodologies de collecte de données : des examens de documents, des entrevues avec des intervenants internes et externes, des examens de dossiers, des études de cas et un groupe de discussion sur le rôle des partenariats. Les détails sur ces méthodologies et la portée de l'évaluation se trouvent à l'annexe D.

Les limites rencontrées au cours de l'évaluation et les stratégies mises en place pour en atténuer les répercussions sont les suivantes :

Limites	Stratégies d'atténuation
LE POM comprend de nombreuses activités et éléments, de nombreux partenariats au Canada et à l'échelle internationale et des liens étroits avec d'autres programmes d'ECCC. L'un des principaux défis consistait à clarifier le rôle de	Un comité directeur d'évaluation composé de représentants clés du programme a appuyé l'équipe d'évaluation en partageant leurs connaissances approfondies du POM, en fournissant des clarifications et en examinant les

[1] Le cas échéant, des permis peuvent être délivrés en vertu du Règlement sur les oiseaux migrateurs; dans certains cas et dans des conditions particulières, des permis peuvent être délivrés pour permettre la gestion de conflits entre les humains et la faune sauvage.
[2] Le Service canadien de la faune (SCF) était auparavant une direction de la Direction générale de l'intendance environnementale. Depuis avril 2016, le SCF est une direction générale à part entière, avec une sous-ministre adjointe et trois directeurs généraux.

Limites	Stratégies d'atténuation
chacun de ces divers éléments en ce qui a trait à leur contribution à l'atteinte des résultats escomptés du programme.	outils de collecte de données et les principales constatations, afin de s'assurer que le contexte approprié du programme a été pris en compte.
En raison de l'éventail d'intervenants externes consultés dans le cadre de la présente évaluation, tous les intervenants ne connaissaient pas tous les éléments du programme. Ainsi, ils n'ont pu fournir qu'un aperçu limité de l'ensemble du programme.	Au cours des entrevues, l'intervieweur a clairement communiqué le contexte et la portée de l'évaluation. L'analyse des réponses a tenu compte de l'expertise du répondant en la matière.

Les trois prochaines sections présentent les principales constatations issues de cet exercice. Une note est attribuée à chaque aspect principal évalué, en fonction d'un jugement des constatations de l'évaluation. Un résumé des notations accordées aux questions de l'évaluation est présenté à l'annexe C.

Énoncé	Définition
Attentes satisfaites	Les résultats visés ou les buts ont été atteints.
Autres travaux requis	De grands progrès ont été faits pour atteindre les résultats visés et les buts, mais une attention est encore nécessaire.
Attention prioritaire requise	Des progrès insuffisants ont été réalisés pour atteindre les résultats escomptés, et la priorité doit être accordée à cette question.
Évaluation impossible	On ne disposait pas de suffisamment de preuves pour attribuer une note.

2. Constatations : pertinence

La présente section résume les constatations de l'évaluation concernant la pertinence de la participation d'ECCC au Programme des oiseaux migrateurs (POM). Pour ce faire, elle explore le besoin démontrable du programme, son harmonisation avec les priorités du gouvernement et sa cohérence avec les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral.

Critères de pertinence	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
2.1 Besoin continu du POM	•			
2.2 Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral	•			
2.3 Cohérence avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral	•			

Constatations : En raison des services écosystémiques que les oiseaux fournissent et des déclins observés dans certaines populations, le POM répond au besoin continu de s'attaquer aux menaces croissantes qui pèsent sur les populations d'oiseaux migrateurs, de faire de la recherche et de surveiller les populations et les tendances, et de s'engager dans une collaboration internationale sur les questions relatives aux oiseaux migrateurs afin de conserver et de protéger les oiseaux migrateurs.

Le POM est harmonisé avec les priorités gouvernementales liées à la protection de l'environnement et des écosystèmes, à la gestion et à l'amélioration des aires protégées, y compris les refuges d'oiseaux migrateurs, et à l'atteinte des objectifs en matière de population pour les espèces en péril, y compris les oiseaux migrateurs.

Le POM est conforme au rôle du gouvernement fédéral dans la préservation et l'amélioration de l'environnement naturel, y compris la flore et la faune comme les oiseaux migrateurs. Le programme est également conforme au mandat d'ECCC prévu par la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et d'autres lois relatives à la faune et aux réserves fauniques, aux espèces en péril, à l'application de la loi et à l'évaluation environnementale, et il remplit les obligations en vertu de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

2.1 Besoin continu du POM

Il est toujours nécessaire de conserver et de protéger les populations d'oiseaux migrateurs et leur habitat par l'entremise de la coopération internationale, étant donné les menaces croissantes que représentent la destruction des habitats, la pollution, les espèces non indigènes envahissantes et le changement climatique. Depuis 1970, il y a eu un déclin global de 12 % pour les oiseaux migrateurs trouvés au Canada, et la conservation de certaines espèces est maintenant préoccupante.

Des populations d'oiseaux en santé procurent de multiples avantages aux humains et à l'environnement naturel et constituent un élément important d'un écosystème sain[3]. Plusieurs grands groupes d'oiseaux migrateurs comme les insectivores aériens et les espèces d'oiseaux de rivage sont en déclin. Alors qu'une action internationale concertée a conduit à une chasse à la sauvagine plus durable et à une protection et une restauration accrues des habitats des zones humides. Il est toutefois nécessaire de poursuivre l'action afin de maintenir les gains de conservation pour ces espèces et d'améliorer les mesures de conservation pour d'autres espèces d'oiseaux migrateurs.

L'observation des oiseaux constitue l'une des activités récréatives de plein air les plus populaires au Canada. Des millions de Canadiennes et Canadiens nourrissent les oiseaux dans leur cour arrière. La chasse à la sauvagine est une source de nourriture et alimente les économies locales. Ensemble, ces activités contribuent pour des milliards de dollars à l'économie canadienne. Les oiseaux offrent aussi des avantages économiques et écologiques incommensurables en réduisant les populations d'insectes et de rongeurs, en dispersant les graines et en polonisant les plantes[4].

Les travaux relatifs aux oiseaux migrateurs sont menés dans le contexte d'autres programmes fédéraux comme le Programme sur les espèces en péril ou par d'autres ordres de gouvernement. Le POM a été conçu pour atteindre ses objectifs par l'établissement et le soutien de partenariats, favorisant la coordination et la complémentarité des actions entre les intervenants. Il existe un niveau élevé d'intégration entre les mandats des grandes organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), les gouvernements provinciaux et territoriaux et ECCC, afin d'offrir des programmes complémentaires et d'assurer que la quantité de travail en double est faible. Il y aurait d'importantes lacunes dans le traitement des questions relatives aux oiseaux migrateurs en l'absence de la participation d'ECCC, en particulier en ce qui concerne la surveillance.

2.2 Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral

La protection et la conservation des oiseaux migrateurs sont une priorité fédérale. Ces priorités et ces engagements sont décrits dans les documents suivants :

- Lettre de mandat de la ministre;
- Engagements du budget de 2016;
- Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016, 2016-2019;
- Plan national de conservation 2014;
- Stratégie pour les sciences d'Environnement Canada de 2014 à 2019.

[3] Whelan, Christopher J. et al. 2015. Why Birds Matter: From Economic Ornithology to Ecosystem Services. Journal of Ornithology, vol. 156, p. 228.
[4] Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (Canada). État des populations d'oiseaux du Canada. 2012.

2.3 Concordance avec les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral

Toutes les provinces et tous les territoires ont adopté des lois supplémentaires pour protéger les oiseaux migrateurs[5]. Toutefois, seul le gouvernement fédéral, et plus particulièrement ECCC, a la responsabilité légale de développer et de mettre en œuvre des politiques et des règlements pour assurer la protection et la conservation des oiseaux migrateurs inscrits dans la LCOM. Le POM aide également le gouvernement à respecter ses engagements internationaux, y compris les accords comme la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Le programme est conforme et appuie à la législation fédérale suivante :

- Loi de 1984 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs;
- Loi sur les espèces en péril, 2002;
- Loi sur les espèces sauvages du Canada, 1985;
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) **et d'autres lois fédérales sur l'évaluation environnementale dans le Nord[6].**

[5] **ECCC. 2017.** Oiseaux protégés en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.
[6] **Comprend la** Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, 2016; **la** Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon; **la** Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut; **et la** Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales.

3. Constatations : résultats attendus

La présente section résume les constatations de l'évaluation concernant l'atteinte des résultats escomptés du Programme des oiseaux migrateurs (POM). Elle examine les résultats escomptés en rapport avec :

- les connaissances et les données sur les oiseaux migrateurs;
- la protection des oiseaux et de leurs habitats;
- la chasse et l'interaction humaine avec les oiseaux migrateurs;
- la sensibilisation et la valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens et le résultat à long terme du programme, à savoir que les oiseaux migrateurs sont maintenus selon les objectifs de populations établis.

3.1 Connaissances et données sur les oiseaux migrateurs

Résultats attendus	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
3.1.1 Des connaissances et des données sont disponibles pour gérer et évaluer les populations d'oiseaux.		•		

Constatations : En tant que principal domaine d'intérêt du POM, de nombreuses informations et données sont générées par la surveillance et la recherche. Toutefois, il existe d'importantes lacunes liées à la situation et aux tendances, principalement pour les espèces autres que la sauvagine. Le programme a mis au point certains produits d'information, comme 25 stratégies des régions de conservation des oiseaux (RCO), afin de fournir des outils d'aide à la décision aux intervenants régionaux. Il fournit également des données et de l'expertise dans le cadre d'études à grande échelle et d'initiatives externes. L'utilisation de l'information disponible a été limitée en raison d'une promotion minimale et de pratiques de gestion et de diffusion des données inefficaces qui entravent la circulation de l'information vers les intervenants qui en ont besoin pour prendre des mesures.

Disponibilité des connaissances et des données pour gérer et évaluer les populations d'oiseaux

La capacité d'évaluer la situation et de fixer des objectifs de population repose sur des données de surveillance précises et de haute qualité. Le POM effectue actuellement la surveillance des oiseaux migrateurs à l'aide de stations de surveillance et de relevés effectués en collaboration avec des organismes externes, d'autres ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales et des chercheurs universitaires. Au fil du temps, les connaissances sur les oiseaux migrateurs se sont améliorées à mesure que de nouveaux programmes de surveillance sont élaborés et que les

programmes existants sont en mesure d'accroître leur couverture géographique, principalement en raison de la participation accrue des bénévoles. Certaines des principales initiatives de surveillance des oiseaux migrateurs appuyées par ECCC comprennent le Relevé des populations reproductrices et des habitats de la sauvagine, ainsi que des relevés réalisés par des bénévoles comme le Recensement des oiseaux de Noël et le Réseau canadien de surveillance des migrations. Certains relevés de surveillance partagent leurs données en ligne dans une base de données centralisée, comme le Relevé des oiseaux de rivage du Canada Atlantique et le Relevé des oiseaux de rivage de l'Ontario.

Sur les 99 projets financés par le POM au moyen de subventions et de contributions entre l'exercice 2011 à 2012 et l'exercice 2015 à 2016, 83 (83,8 %) ont contribué à l'objectif de recueillir des connaissances et des données afin de gérer et d'évaluer les populations d'oiseaux. Cela comprend à la fois la collecte de données, comme la surveillance au moyen de relevés et de stations de surveillance, et les mesures de gestion, comme l'élaboration de lignes directrices pour la gestion de la population.

Les connaissances et les données générées par le POM sont utilisées de la manière suivante :

- pour éclairer l'élaboration de la réglementation (après analyse) et fixer les niveaux de prise;
- par des groupes environnementaux, pour mener des mesures de conservation;
- pour éclairer d'autres aspects de la recherche sur les écosystèmes, puisque les oiseaux sont considérés comme des bio-indicateurs;
- par les promoteurs de l'évaluation environnementale;
- par et pour les touristes observateurs d'oiseaux;
- par les propriétaires et les gestionnaires fonciers, y compris l'industrie.

De plus, les tendances des populations servent à évaluer le risque d'extinction et à déterminer quelles espèces devraient être inscrites à l'annexe 1 de la LEP. Une fois qu'une espèce est inscrite à l'annexe 1 de la LEP, les mesures de rétablissement prévues par la loi sont mises en œuvre par l'entremise d'ECCC. Il est essentiel de disposer de données de surveillance adéquates pour une affectation appropriée des ressources.

Malgré la compréhension nouvelle et croissante de la situation des populations d'oiseaux migrateurs et de leurs tendances, il existe des lacunes importantes dans les connaissances dont disposent ECCC et d'autres pour évaluer et gérer les populations d'oiseaux.

- L'examen de la surveillance aviaire (ESA) a permis d'évaluer les lacunes des programmes actuels de surveillance d'ECCC pour chacun des cinq principaux groupes d'espèces d'oiseaux, soit les oiseaux terrestres, les oiseaux de mer, les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques (oiseaux de marais intérieurs) et la sauvagine. Pour 30 % de toutes les espèces d'oiseaux qui se trouvent régulièrement au Canada, l'examen a révélé que, les données de surveillance sont insuffisantes pour déterminer adéquatement les tendances des

populations au fil du temps. Les lacunes en matière de surveillance comprennent la forêt boréale, les eaux marines et la région arctique.

- Tous les répondants internes et la majorité des répondants externes étaient d'avis qu'il existe d'importantes lacunes dans les connaissances. Les répondants étaient d'avis que, à l'exception des objectifs de population pour la sauvagine, les données de surveillance sont souvent insuffisantes pour déterminer la situation actuelle de la population, sans parler de fixer des objectifs de population. La majorité des gestionnaires de programme étaient d'avis qu'il faut faire plus de travail pour contrer le déclin possible des oiseaux de rivage, des oiseaux de prairie, des oiseaux aquatiques et des insectivores aériens.
- Étant donné que la sauvagine est chassée, on investit davantage dans des données de surveillance robustes, en partie grâce à la collaboration et au soutien des États-Unis.
- D'autres lacunes dans les données et les informations identifiées par les répondants internes et externes comprennent :
    - les impacts des menaces comme le changement climatique et les menaces qui pèsent sur les habitats d'hivernage dans des régions comme l'Amérique du Sud;
    - des données de base pour assurer que les oiseaux migrateurs sont pris en compte de façon adéquate dans les évaluations environnementales;
    - davantage de données au niveau régional et local pour éclairer les mesures de conservation régionales particulières;
    - l'utilisation et la disponibilité de l'habitat des oiseaux, en particulier dans les régions nordiques et éloignées.

Gestion et diffusion des données

Les lacunes en matière de connaissances et de données sont exacerbées par l'inefficacité de la gestion et de la diffusion des données. La gestion des données par le POM est le domaine d'inefficacité le plus souvent cité. Les gestionnaires du programme ont indiqué que le POM n'a pas de secteur d'activité de gestion des données, ce qui signifie que les parties intéressées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, ne connaissent pas l'étendue de l'information qui pourrait être disponible. Cela entrave le partage de l'information entre les éléments du programme et les intervenants externes et la capacité des organismes externes de tirer parti du travail du programme. De plus, les répondants ont indiqué que la mise en œuvre d'outils Web nouveaux ou améliorés est limitée par les problèmes de capacité au sein de la Direction générale des services ministériels et des finances, qui est responsable du contenu Web du Ministère.

- Les données probantes des études de cas montrent que le suivi des mesures prises par tous les partenaires, l'intégration des systèmes de gestion de l'information et la création d'un espace de travail collaboratif seraient d'une grande utilité pour la gestion de la population. L'étude de cas sur la paruline du Canada a révélé que ces services ne disposent souvent pas de ressources suffisantes et que les systèmes fédéraux de gestion des données limitent souvent la communication et la collaboration en temps opportun.

- Dans son examen des programmes de surveillance, l'ESA a constaté que seulement 40 % des relevés sont gérés au moyen d'une base de données ou d'un système accessible à de multiples utilisateurs. Le rapport recommande que les données de surveillance soient intégrées dans une base de données nationale sécurisée et accessible et gérées conformément aux normes modernes.

Le POM publie un nombre important d'études scientifiques évaluées par des pairs, comme une étude récente sur les sources de mortalité aviaire d'origine anthropique, et que certains efforts ont été axés sur la synthèse des données, comme la présentation des tendances des populations d'oiseaux migrateurs. Toutefois, la diffusion des connaissances pourrait également être améliorée. Selon les répondants internes, la diffusion des données et des résultats de la recherche est essentielle à la réussite du POM, puisque son mandat est de fournir aux autres l'information et les outils nécessaires pour mener à bien les mesures de conservation et d'intendance. L'évaluation nous a permis de faire les constatations suivantes.

- La nécessité d'un site Web interactif modernisé a été soulevée, ainsi que la nécessité de relier les données sur les oiseaux migrateurs à d'autres initiatives de diffusion, comme la Plateforme géospatiale fédérale. Les participants aux groupes de discussion ont également souligné la nécessité pour ECCC d'améliorer la gestion des données et de mettre au point de meilleurs outils de communication de l'information.
- Le POM a élaboré 25 stratégies des régions de conservation des oiseaux (RCO) qui couvrent les enjeux et les priorités pour chacune des 25 régions de conservation des oiseaux au Canada. La plupart des répondants internes conviennent que les stratégies du POM sont bien élaborées et renferment une mine de renseignements utiles sur les populations, les menaces et les tendances régionales. Toutefois, les stratégies n'ont pas été promues ou communiquées aux intervenants concernés pour encourager leur mise en œuvre. Les intervenants externes étaient d'avis que les stratégies des RCO étaient une initiative prometteuse qui n'a pas encore atteint son plein potentiel. Ils conviennent à l'unanimité que les stratégies des RCO doivent renfermer plus de mesures ou d'outils concrets suggérés pour qu'elles soient correctement mises en œuvre dans les régions.
- Les intervenants externes ont également noté que le POM serait plus efficace si ECCC communiquait mieux ses priorités de recherche aux établissements d'enseignement et de recherche et les consultait lors de la mise au point des stratégies des RCO. Cela permettrait à ces institutions de s'engager plus efficacement dans des projets de recherche harmonisés avec les priorités d'ECCC et augmenterait la probabilité que ces groupes d'intervenants les utilisent.

3.2 Protéger les oiseaux et leurs habitats

Résultats attendus	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
3.2.1 Les habitats prioritaires des oiseaux migrateurs sont conservés et améliorés.		•		
3.2.2 Les menaces pour les oiseaux migrateurs sont réduites.		•		

Constatations : Le POM mène des travaux pour identifier et réduire les diverses menaces qui pèsent sur les oiseaux migrateurs. Il s'agit notamment de réduire le risque de perte d'habitat et de substances toxiques, entre autres menaces importantes.

La protection de l'habitat des oiseaux importants est un élément essentiel de la conservation des oiseaux migrateurs. Cependant, une grande partie du travail de protection de l'habitat ne relève pas de la compétence fédérale et nécessite la mise en œuvre de partenariats efficaces, particulièrement dans le cas des questions internationales. La conservation de l'habitat menée dans le cadre du Programme nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) a donné des résultats positifs pour la conservation de la sauvagine. Plus de travaux sont toutefois nécessaires pour s'attaquer aux causes de la perte d'habitat pour d'autres espèces d'oiseaux.

Au cours de la période d'évaluation, on a observé une augmentation du soutien et de la prise en compte des questions relatives aux oiseaux migrateurs de certains grands secteurs industriels, particulièrement en ce qui concerne les prises accessoires, bien qu'il demeure nécessaire de poursuivre les travaux dans ce domaine. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour faire face à d'autres menaces qui pèsent sur les oiseaux migrateurs, y compris les menaces liées aux projets de développement, aux substances toxiques et aux menaces dans d'autres pays. Les domaines à améliorer comprennent le besoin d'un engagement accru avec les municipalités et les instances internationales.

Conserver et améliorer les habitats prioritaires pour les oiseaux migrateurs

La perte et la dégradation de l'habitat sont parmi les plus grandes menaces pour les oiseaux migrateurs. Elles sont liées au déclin des populations de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Les terres du Canada sont gérées par diverses instances. La protection des habitats des oiseaux à l'échelle nationale ou internationale exige donc l'établissement de vastes réseaux de collaboration avec de multiples ordres de gouvernement. La responsabilité de la gestion des habitats et des paysages relève en grande partie de la compétence des provinces et des territoires. Toutefois, le gouvernement fédéral est responsable des habitats sur les terres fédérales et les aires protégées fédérales comme les parcs nationaux, les réserves fauniques et les refuges d'oiseaux.

Pour traiter les habitats prioritaires pour les oiseaux migrateurs, le POM a des liens solides avec d'autres programmes d'ECCC qui mettent l'accent sur la conservation et la gestion de l'habitat, y compris les programmes suivants.

- Le Programme pour les aires protégées gère 92 refuges d'oiseaux migrateurs sur les terres fédérales, provinciales et privées qui protègent les oiseaux et leurs nids contre les dommages et les perturbations sur près de 11,5 millions d'hectares d'habitat d'oiseaux migrateurs. Les réserves nationales de faune gérées par le Programme pour les 54 aires protégées protègent également environ un million d'hectares d'habitats pour les espèces et les écosystèmes en péril.
- Le Programme sur les espèces en péril peut également prendre des mesures pour protéger l'habitat des oiseaux migrateurs en péril en fonction de leur situation. Par exemple, quatre oiseaux migrateurs profitent de projets de mise en valeur des prairies menés avec des propriétaires fonciers agricoles de la Saskatchewan dans le cadre du Plan d'action – South of the Divide.
- Le Programme de partenariats pour la conservation des habitats vise à assurer que les habitats fauniques qui se trouvent sur des terres privées, des terres publiques provinciales, des terres autochtones ou dans des zones aquatiques ou marines partout au Canada sont protégés et gérés d'une manière qui soit compatible avec la conservation de l'habitat.

Au cours de la période d'évaluation, le POM a financé des projets axés sur la conservation de l'habitat, y compris la recherche universitaire utilisant des technologies novatrices et la surveillance de l'état de l'habitat dans tout le pays.

De plus, un partenariat important pour le POM et la conservation des habitats et des oiseaux migrateurs a été la participation du Ministère au PNAGS. Ce partenariat Canada-États-Unis-Mexique entre les gouvernements fédéral, provinciaux et étatiques et les organisations non gouvernementales finance des projets de conservation des populations d'oiseaux aquatiques et de leur habitat en Amérique du Nord. ECCC participe à quatre plans conjoints des habitats et à trois plans conjoints sur les espèces liés à l'échelle internationale qui visent à atteindre des objectifs locaux, régionaux et continentaux. Les plans conjoints des habitats s'inscrivent dans le cadre du Programme de partenariats pour la conservation de l'habitat d'ECCC. Le POM appuie les trois plans conjoints d'espèces (Canard noir, Canard de mer et Oie de l'Arctique).

- Le PNAGS s'est révélé efficace dans la conservation de la sauvagine et a mené à une gestion plus durable de la chasse à la sauvagine et à la protection ou à la restauration de nombreuses terres humides. De 1985 à 2015, environ 80 700 kilomètres carrés d'habitat de la sauvagine ont été protégés par le PNAGS au Canada[7].
- Les participants aux groupes de discussion attribuent la réussite du PNAGS au niveau élevé du financement américain pour la conservation au Canada, à ses objectifs et priorités clairs,

[7] ECCC. 2016. Habitat protégé pour la sauvagine.

à un calendrier et un plan précis pour l'évaluation de ses réalisations et à la reconnaissance de la nécessité de démontrer les progrès par les mesures sur le terrain.

Les menaces pour les oiseaux migrateurs sont réduites.

Prise accessoire : La prise accessoire est le fait de blesser, de tuer ou de déranger des oiseaux ou de détruire leurs nids et leurs œufs par mégarde. Une importante étude scientifique produite et publiée par le POM en 2013 a fait le résumé des principales sources de mortalité aviaire d'origine anthropique. Elle a conclu que la mortalité aviaire d'origine anthropique continue de poser un défi de conservation important. On estime que 269 millions d'oiseaux et 2 millions de nids sont détruits chaque année au Canada en raison de sources d'origine anthropique[8]. Les principales causes de mortalité des oiseaux, soit les chats domestiques et sauvages et les collisions avec des lignes électriques et des bâtiments, proviennent d'activités qui relèvent de la compétence locale ou municipale. Dans son rapport de l'automne 2013, la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a recommandé que le POM mette au point des lignes directrices sur les pratiques exemplaires avantageuses pour les oiseaux et qu'il fasse la promotion de ces lignes directrices auprès des intervenants appropriés afin de réduire la menace que représente la prise accessoire. Les opinions étaient partagées sur la mesure dans laquelle les menaces liées à la prise accessoire ont été réduites; cependant, la plupart des participants ont convenu qu'il y a beaucoup de travail à faire pour réduire ou gérer cette menace. Selon les répondants, il y a eu une participation et une collaboration accrues de la part des grandes industries sur cette question. Certains progrès liés à la prise accessoire ont été notés au cours de la période d'évaluation.

- Le POM tente actuellement de fournir des outils à l'industrie et à d'autres intervenants pour réduire les prises accessoires, comme des calendriers de nidification, des directives pour la mise au point de pratiques de gestion exemplaires et des lignes directrices pour éviter les prises accessoires.
- En 2015, un plan de promotion de la conformité et un document d'orientation à l'intention du personnel interne ont été mis au point afin de faire connaître l'approche d'ECCC en matière de prise accessoire. Le plan définit des approches clés pour faire participer les intervenants comme l'industrie, les municipalités et les employés internes et pour développer des produits de communication.
- Le Service canadien de la faune (SCF) a également collaboré avec la Direction générale de l'application de la loi pour mettre au point des protocoles sur la prise accessoire, et a mis en œuvre une formation à l'intention des agents d'application de la loi afin de régler ce problème sur le terrain.
- ECCC et Pêches et Océans Canada ont collaboré pour réduire le nombre de décès d'oiseaux dus à la pêche à la palangre. Un rapport d'étape de 2012 souligne les mesures d'atténuation qui ont été mises en œuvre pour réduire le risque de mortalité des oiseaux en mer, comme

[8] Calvert, A. M., C. A. Bishop, R. D. Elliot, E. A. Krebs, T. M. Kydd, C. S. Machtans, and G. J. Robertson. 2013. A synthesis of human-related avian mortality in Canada [Synthèse des sources de mortalité aviaire d'origine anthropique au Canada]. Avian Conservation and Ecology 8(2): 11.

l'amélioration du Programme des observateurs en mer et la fermeture des pêches. La surveillance entreprise dans le cadre de ce plan d'action a permis de constater que les prises accessoires associées à la pêche à la palangre sont faibles; toutefois, la surveillance a également permis d'identifier de nouvelles zones de risque dans la pêche au filet maillant.

- Des activités de sensibilisation ont été menées en partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG), afin de réduire les prises accessoires causées par les chats domestiques et les collisions avec les bâtiments. De plus, des travaux visant à réduire les prises accessoires provenant de l'aménagement de parcs éoliens ont été menés en collaboration avec le gouvernement de la Saskatchewan et d'autres provinces.

Gérer les menaces qui pèsent sur les oiseaux migrateurs dans les évaluations environnementales : Dans la plupart des cas, il n'y a pas suffisamment de données de base pour s'assurer que les oiseaux migrateurs sont pris en compte de façon adéquate dans les évaluations environnementales. En raison de lacunes dans les données, il est difficile de discerner les impacts qu'un projet pourrait avoir sur les populations d'oiseaux. Les projets sont souvent examinés de façon distincte, sans une évaluation adéquate des effets cumulatifs sur les populations d'oiseaux en particulier et sur les écosystèmes en général. De plus, les défis associés à l'ampleur de la charge de travail d'examen pour les évaluations environnementales ont été soulevés.

Substances toxiques : La haute direction a souligné les réussites passées dans le domaine de la réduction des substances toxiques comme l'élimination des munitions au plomb et des pesticides comme le DDT). Le POM s'efforce de réduire les menaces que représentent les substances toxiques grâce à des recherches appuyant la mise au point de règlements sur les engins de pêche au plomb, d'initiatives visant à réduire l'exposition des oiseaux de mer aux toxines d'origine pétrolière et de recherches à l'appui des condamnations dans les affaires judiciaires. Une nouvelle menace, à laquelle il faut s'attaquer, est le rôle des néonicotinoïdes[9] sur les déclins observés dans certains groupes d'oiseaux comme les insectivores aériens.

Menaces dans d'autres pays : La réussite de la conservation des oiseaux migrateurs exige une mesure internationale, puisque les oiseaux sont menacés dans les pays où ils hivernent. Les niveaux de la population d'oiseaux qui hivernent aux États-Unis, au Mexique, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et en Amérique du Sud ont diminué depuis 1970, comme l'illustre la figure 1. Les espèces qui migrent vers l'Amérique du Sud sont celles qui déclinent le plus. Les aires d'hivernage sont menacées par l'agriculture, l'urbanisation, les récoltes, la déforestation et les pesticides. ECCC manque possiblement de données suffisantes pour persuader les partenaires internationaux dans des régions comme l'Amérique latine et les Caraïbes de prendre des mesures appropriées.

[9] Les néonicotinoïdes sont un groupe de pesticides utilisés pour protéger les cultures contre les insectes dans l'agriculture et pour d'autres usages comme le contrôle des puces sur les animaux de compagnie.

Figure 1 : tendances des populations d'espèces d'oiseaux par région dans laquelle les espèces hivernent

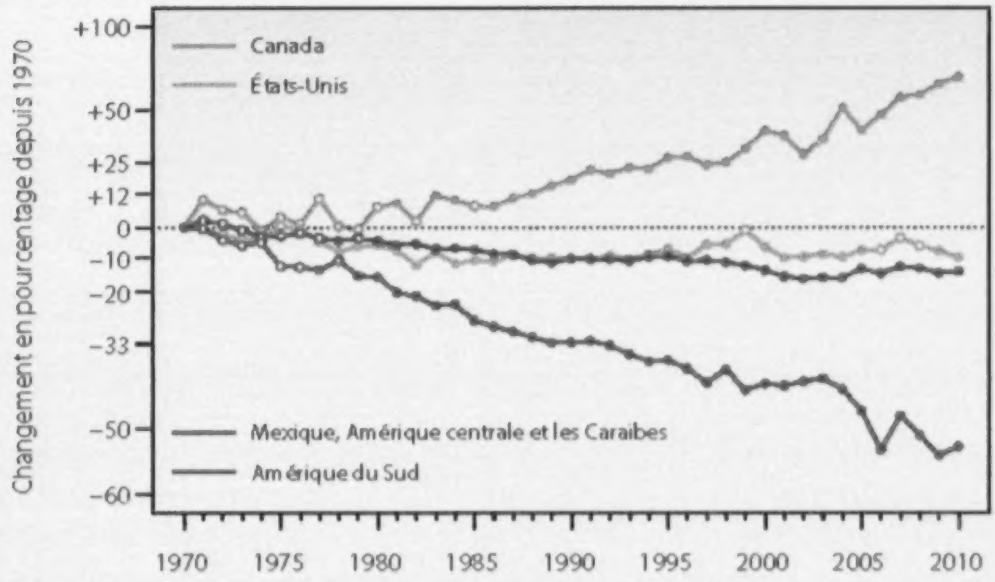

Source : ICOAN Canada. État des populations d'oiseaux du Canada, **2012.**

Changement climatique : Tous les gestionnaires de programme interrogés étaient d'avis qu'ECCC n'a pas de connaissances et de données adéquates sur les effets du changement climatique sur les populations d'oiseaux migrateurs et leurs habitats. Bien que le POM possède certaines connaissances, les lacunes en matière de surveillance et une faible capacité de recherche dans ce domaine signifient qu'il n'y a pas suffisamment de données pour traiter efficacement cette question.

Menaces pour les espèces en péril : Dans le cadre du Programme sur les espèces en péril d'ECCC, les scientifiques travaillent avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour préparer des stratégies de rétablissement pour les espèces d'oiseaux qui sont désignées comme étant disparues du pays[10], en voie de disparition, menacées ou préoccupantes en vertu de la LEP. Sur les 47 espèces d'oiseaux migrateurs ainsi désignées, 39 (83 %) ont des plans de rétablissement propres à chaque espèce. De plus, 33 (70 %) des 47 espèces sont abordées dans au moins un plan d'action visant des espèces multiples pour une région géographique particulière[11]. Comme indiqué dans le Rapport sur les résultats ministériels 2016 à 2017 d'ECCC, la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs évaluées ayant un statut considéré comme « en sécurité » est passée de 77 % en 2010 à 79 % en 2015, ce qui marque un certain progrès vers la cible de 81 %.

[10] Par espèce disparue, on entend une espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui existe à l'état sauvage ailleurs dans le monde.

[11] ECCC. 2017. Liste des oiseaux protégés par la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et inscrite à l'annexe 1 de la LEP comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays.

3.3 Chasse et interaction humaine avec les oiseaux migrateurs

Résultats attendus	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
3.3.1 Les prises d'oiseaux migrateurs sont maintenues à des niveaux durables	•			
3.3.2 Les menaces pour la santé et la sécurité du public, ainsi que les pertes de revenu attribuables aux oiseaux migrateurs, sont réduites.	•			

Constatations : La réglementation de la chasse a permis de maintenir les prises d'oiseaux migrateurs à un niveau durable. L'efficacité de la réglementation sur la chasse peut être attribuée à l'importance accordée à la surveillance des espèces prises, ce qui est utilisé pour éclairer les mises à jour bisannuelles de la réglementation.

Des mesures sont prises pour régler le problème des populations d'oiseaux qui causent des dommages ou posent des dangers. Malgré certains défis, le POM a fait des progrès dans ce domaine, en particulier aux aéroports et dans le cas de conflits humains. Des outils ont été mis au point pour gérer les menaces et les conflits, comme un guide pour déterminer les approches d'atténuation des interactions avec les bernaches du Canada et les bernaches de Hutchins, un système de permis qui permet au public de gérer ou d'éliminer les oiseaux nuisibles si les mesures d'atténuation sont insuffisantes, et un programme d'aide financière pour les dommages aux cultures dans les Prairies. La gestion de certaines populations surabondantes, comme les populations d'oies des neiges du centre et de l'ouest de l'Arctique, pose un défi continu.

Maintenir les prises d'oiseaux migrateurs à des niveaux durables

La gestion de la prise est l'un des principaux objectifs du POM et une question centrale de collaboration avec les États-Unis (É.-U.). Selon les répondants, la réussite de cet aspect du programme peut être attribuée en grande partie aux niveaux de financement appropriés. La collaboration et le soutien financier des É.-U. pour la surveillance, la recherche et la protection de l'habitat des espèces prises, et en particulier de la sauvagine, effectués principalement par l'entremise du PNAGS et des conseils des voies de migration, contribuent à maintenir les prises à des niveaux durables.

Toutefois, certains défis intergouvernementaux particuliers ont été identifiés, comme la difficulté d'harmoniser les taux de prise ou les lois sur la conservation dans différentes régions des deux pays. Les données d'évaluation ont également révélé que deux secteurs préoccupants étaient des espèces surabondantes, comme l'oie des neiges et l'incertitude entourant les niveaux de population de canards de mer.

Le POM évalue la situation des oiseaux migrateurs considérés comme gibier chaque année. Tous les deux ans, il publie également des règlements de chasse mis à jour, avec des limites de prises modifiées, afin de répondre aux changements dans les niveaux de population des espèces. Les chasseurs sont encouragés à fournir des renseignements sur leur demande de permis, ce qui aide à éclairer l'Enquête nationale sur les prises. On leur demande également d'aider à la surveillance des espèces en signalant les bagues d'oiseaux qu'ils rencontrent au Bureau canadien de baguage des oiseaux du SCF. Bien que le nombre de chasseurs ait diminué au cours des dernières décennies par rapport à son sommet en 1978, le nombre de permis vendus par ECCC est demeuré relativement stable depuis 2000 et a même augmenté d'environ 20 000 entre 2005 et 2015 (voir la figure 2).

Figure 2 : nombre de talons de permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier retourné à ECCC (Canada)

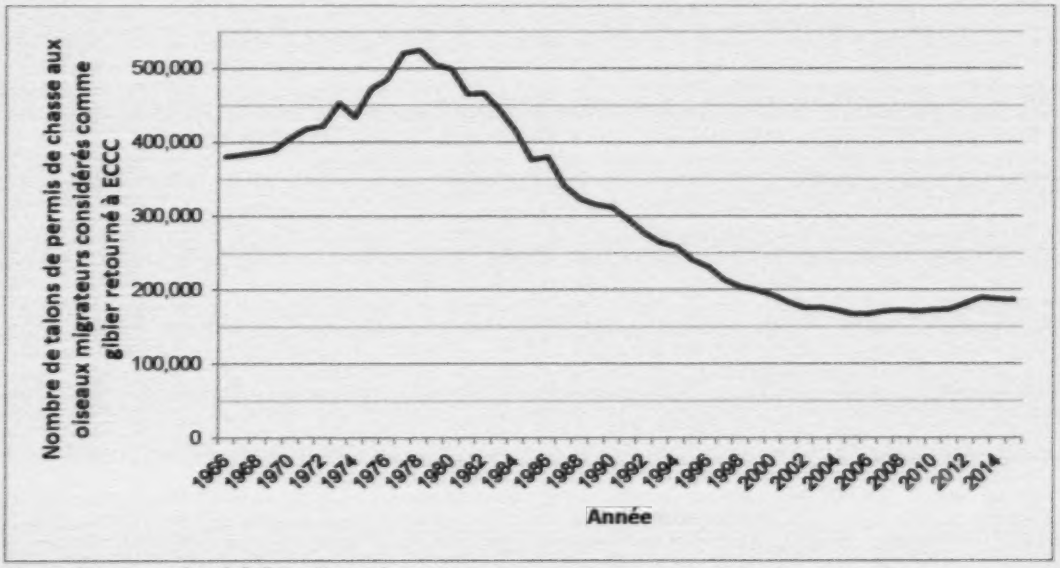

Source : Service canadien de la faune. Ventes de permis.

Les répondants dans le cadre des études de cas ont convenu que les données disponibles sont importantes pour fixer les niveaux de prise à des seuils appropriés, afin de permettre la gestion des populations abondantes et en déclin. Cependant, les statistiques de prises recueillies dans le cadre des enquêtes auprès des chasseurs ne font pas de distinction entre les différentes populations parce qu'il peut être difficile de les distinguer (par exemple, la bernache du Canada et la bernache de Hutchins). Cela peut devenir un problème dans le contexte de la surveillance des prises. De plus, il y a un manque d'information sur les niveaux de prises par les Autochtones.

Au-delà de la gestion des prises associées à la chasse, les gestionnaires de programme avaient des points de vue partagés sur la contribution de la promotion de la conformité aux autres activités visées par le Règlement sur les oiseaux migrateurs (par exemple, la délivrance de permis pour la recherche, l'aviculture, les dommages et le danger). Dans l'ensemble, la majorité des gestionnaires de programme étaient d'avis que, à l'exception de la promotion de la conformité à la réglementation de la chasse et de certaines communications sectorielles concernant les prises accessoires, le POM ne fait pas beaucoup la promotion de la conformité.

Du point de vue de l'application de la loi, la capacité est limitée, les activités étant principalement axées sur la réglementation de la chasse et sur les plaintes.

Réduction des menaces pour la santé et la sécurité du public et les pertes de revenu attribuables aux oiseaux migrateurs

Le POM surveille et fournit certains outils aux intervenants afin d'aider à gérer les populations d'oiseaux migrateurs qui causent des dommages et des dangers partout au pays. Certains de ces outils et informations comprennent des mesures que les propriétaires fonciers peuvent prendre pour réduire les dommages, des systèmes de permis, la destruction et la relocalisation des œufs et des plans de relocation et de gestion particuliers pour les populations d'oies. Toutefois, les répondants ont indiqué qu'il pourrait y avoir d'autres outils développés pour d'autres espèces nuisibles comme le goéland à bec cerclé.

Les activités et les résultats des activités du POM pour deux des principales espèces surpeuplées sont décrits ci-dessous :

- **Oies des neiges :** Les mesures prises par le POM et ses partenaires ont connu divers degrés de réussite dans la gestion de la surabondance d'oies des neiges dans l'Arctique. L'augmentation des limites de prises et l'ouverture d'une saison de chasse printanière n'ont eu aucun effet sur la réduction de la population de la petite oie des neiges dans les Prairies, parce qu'il y a moins de chasseurs et que les schémas de migration changent. Toutefois, les intervenants du programme ont indiqué que la population de la grande oie des neiges dans l'est du Canada s'est stabilisée grâce à l'augmentation du nombre de prises. Pour l'oie des neiges de l'Arctique de l'Ouest, il est encore trop tôt pour dire si la prise printanière a eu des impacts sur la réduction de la population. Pourtant, l'Oie des neiges continue de représenter une menace écologique pour l'habitat et les écosystèmes de l'Arctique et déplace d'autres espèces.
- **Bernaches du Canada :** L'étude de cas de la bernache du Canada a démontré que des progrès ont été réalisés en vue de maintenir les populations de bernaches du Canada aux cibles de population. La réglementation sur les prises est le principal outil utilisé pour gérer les niveaux de population de bernaches du Canada, puisqu'elle peut être adaptée pour refléter les problèmes de population dans différentes régions. Par exemple, en réponse à la croissance de la population, la chasse à l'oie qui se reproduit dans les zones tempérées a été libéralisée pour aider à atténuer les conflits avec les humains et les dommages aux cultures. Par conséquent, le nombre d'oies prises annuellement a également augmenté, passant d'environ 626 801 bernaches du Canada et bernaches de Hutchins en 2004 à 757 548 en 2014. Bien que certaines populations soient petites, les populations nichant en zone tempérée augmentent rapidement, ce qui cause des conflits avec les gens. Dans la plupart des cas, des données adéquates semblent être disponibles pour appuyer la gestion.

Dommages causés aux cultures par la sauvagine : Le POM a appuyé des programmes dans la région des Prairies pour aider à éviter les dommages causés aux cultures par la sauvagine. Les propriétaires fonciers peuvent utiliser des mesures préventives, y compris des mangeoires d'oiseaux et des canons effaroucheurs, pour décourager la sauvagine de détruire les cultures. Le

SCF finance des programmes de prévention par l'entremise d'une entente fédérale-provinciale de partage des coûts, les propriétaires fonciers reçoivent aussi une compensation des organisations agricoles pour les cultures détruites. Les coûts d'indemnisation n'ont pas diminué au cours des deux dernières décennies, même avec des mesures préventives supplémentaires. Cependant, la prévention est encore plus efficace que la compensation. Selon les examens provinciaux, il en coûte quatre fois plus cher d'indemniser un propriétaire foncier pour les cultures détruites que d'empêcher la sauvagine de détruire les cultures. Des programmes similaires de prévention des dommages aux cultures ont été mis en œuvre dans d'autres régions du pays; toutefois, le SCF a mis fin à sa participation à ces programmes avant la période d'évaluation.

3.4 Sensibilisation et valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens et les Canadiens

Résultats attendus	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
3.4.1 Sensibilisation et appui accrus relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs		•		
3.4.2 Les oiseaux migrateurs sont importants aux yeux du public canadien	•			

Constatations : Les résultats positifs en matière de conservation dépendent intrinsèquement des changements dans le comportement du public et des intervenants. À ce titre, le POM mène des activités de sensibilisation auprès des intervenants et du public en mettant au point et en faisant la promotion en ligne, de lignes directrices et d'études clés, ainsi qu'en offrant un soutien financier aux partenaires qui mènent ces activités. Cependant, il n'y a pas de plan global d'engagement des intervenants et ces activités sont actuellement menées de façon ponctuelle. La capacité et l'investissement limités dans l'engagement municipal et international ont été soulignés comme deux domaines particulièrement préoccupants.

L'évaluation a révélé que les Canadiens et les Canadiennes apprécient généralement les oiseaux et que le public est de plus en plus engagé dans la science citoyenne et le bénévolat. Cependant, la connaissance des problèmes de conservation particuliers affectant les oiseaux migrateurs est perçue comme étant très faible. Le nombre de chasseurs a diminué au cours des dernières décennies. Il y a également des données probantes indiquant que la base publique d'appui au POM vieillit. Il existe des possibilités à court terme de tirer parti de l'intérêt croissant pour la science citoyenne et le bénévolat. À long terme, il pourrait être nécessaire d'élaborer des stratégies d'engagement pour d'autres segments de la population, comme les jeunes générations et les nouveaux arrivants au Canada.

Sensibilisation et appui accrus relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs

Public canadien : Bien que le public canadien apprécie les oiseaux, les Canadiens et les Canadiennes ne savent généralement pas que le gouvernement fédéral est responsable de la conservation des oiseaux migrateurs.

- Le POM fournit de l'orientation[12] et des conseils au grand public, sous forme de documents d'orientation, de manuels, de dépliants et de sites Web, sur la situation des oiseaux migrateurs et leur conservation (par exemple, la situation des populations, la protection légale, les menaces, les espèces en péril et les mesures de conservation) et la gestion (par exemple, les techniques de prévention et de dissuasion pour les espèces nuisibles comme la bernache du Canada). Ces produits s'adressent à un vaste public, notamment les partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et des administrations municipales, l'industrie, les chasseurs, les propriétaires fonciers privés et les ONGE.
- En 2016, le POM a mis en œuvre une stratégie de sensibilisation et d'engagement pour célébrer le centenaire de la convention canado-américaine pour la protection des oiseaux migrateurs. Tout au long de l'année, les intervenants internes et externes ont participé à une série d'événements et d'activités promotionnelles comme la campagne publicitaire nationale La faune de l'arrière-pays et les bagues commémoratives d'oiseaux. Le POM a renouvelé son engagement avec des partenaires internationaux (États-Unis, Mexique) en publiant un énoncé de vision sur l'avenir de la conservation des oiseaux migrateurs en Amérique du Nord.
- Les répondants externes ont indiqué qu'il y a du travail à faire pour sensibiliser le public canadien. Cependant, ils ont reconnu que la sensibilisation serait probablement encore plus faible sans les activités d'ECCC.
- Les répondants estiment que les activités d'engagement ont été isolées et ponctuelles et qu'il n'y a pas de plan global ou de ressources dédiées à la participation du public.

Communautés autochtones : Les communautés autochtones ont un haut niveau d'intérêt pour les questions relatives aux oiseaux migrateurs, ainsi que pour les questions relatives à la faune en général.

- Les répondants internes estiment que la participation a été incohérente et dépend en grande partie de la présence ou de l'absence de structures officielles de participation, comme les conseils de gestion de la faune ou les offices de protection de la nature.
- Étant donné que le gouvernement fédéral consulte les groupes autochtones sur une vaste gamme de questions, les considérations relatives aux oiseaux migrateurs doivent faire concurrence à d'autres questions importantes.

[12] L'orientation élaborée et promue par le POM, en tant que programme du SCF, comprend la gestion des espèces nuisibles (par exemple, des lignes directrices sur les pratiques exemplaires relatives à la destruction des œufs, à la capture et à la relocalisation, à l'abattage des oiseaux) et à la réduction du risque de prises accessoires (par exemple, des fiches d'information sur les prises accessoires, les périodes de nidification et d'autres facteurs de risque).

- Les répondants externes ont laissé entendre qu'il pourrait y avoir une occasion pour ECCC de collaborer de façon importante avec les communautés autochtones afin d'éclairer les travaux à venir sur le savoir traditionnel, en particulier dans les régions éloignées comme l'Arctique.

Industrie et secteur privé : Selon les répondants internes, la sensibilisation aux questions relatives aux oiseaux migrateurs s'est accrue au sein de l'industrie et du secteur privé, mais les augmentations sont propres à chaque secteur. Par exemple, des progrès ont été réalisés avec les sociétés forestières et minières grâce à des activités de promotion de la conformité entourant la prise accessoire. De plus, une initiative dirigée par l'industrie a appliqué l'information sur la nidification des oiseaux migrateurs aux données géospatiales forestières dans la gestion et la prise de décisions forestières. Certains progrès sur les questions relatives aux oiseaux migrateurs ont également été réalisés avec l'industrie agricole grâce aux efforts d'amélioration de l'habitat entrepris par le Programme des espèces en péril.

- Le Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles travaille avec la communauté agricole pour conserver et améliorer les terres agricoles essentielles au rétablissement des espèces en péril.
- Les intervenants externes ont souligné que l'industrie est souvent réactive plutôt que proactive lorsqu'il s'agit de questions relatives aux oiseaux migrateurs. Les conséquences juridiques potentielles peuvent être un incitatif à la participation de l'industrie.
- Un exemple positif de la participation de l'industrie sur les questions relatives aux oiseaux migrateurs est le plan conjoint de la Table ronde sur les terres humides, qui est entièrement composée de représentants de l'industrie et du secteur privé.

Autres instances : La participation des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et de la communauté internationale aux questions de la conservation des oiseaux migrateurs est traitée à la section 4.1.

La valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens et les Canadiennes

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un résultat particulier du POM, la mesure dans laquelle les Canadiens et les Canadiennes accordent de l'importance aux oiseaux migrateurs a été soulignée comme un domaine d'intérêt particulier pour cette évaluation. Pour obtenir des résultats dans ce domaine, le POM fournit un financement et un soutien à des organisations externes pour mener des activités de sensibilisation qui font la promotion de la conservation des oiseaux et des initiatives de science citoyenne. Tous les répondants ont convenu qu'il faut faire plus de travail pour informer le public canadien sur les défis particuliers associés à la conservation des oiseaux migrateurs afin de promouvoir la valeur des oiseaux.

- Les données de l'enquête appuient l'idée que les Canadiens et les Canadiennes apprécient la nature, plus de 89 % des adultes canadiens participant à une forme quelconque d'activité dans la nature. L'observation d'oiseaux représentait en moyenne 133 jours par participant

qui a observé ou photographié des oiseaux; cette moyenne est plus élevée que toute autre activité[13].

- Même si les répondants étaient d'avis que les Canadiens et les Canadiennes apprécient les oiseaux, ils ont reconnu que les connaissances du grand public sur les problèmes particuliers auxquels les oiseaux font face sont assez faibles. Les répondants internes ont souligné la nécessité de moderniser les produits de communication et d'accroître l'engagement du public et les activités d'information. Par exemple, les intervenants internes et externes ont noté les impacts positifs que les initiatives passées comme « Faune et flore du pays » ont eus sur la sensibilisation du public aux questions de conservation.

Les données d'évaluation ont également fourni des statistiques et des tendances clés sur les niveaux d'engagement et d'intérêt dans des activités directement liées aux oiseaux migrateurs, comme l'observation des oiseaux, la participation à la science citoyenne et le bénévolat.

- La participation à des initiatives de science citoyenne et le bénévolat, promus et utilisés par le POM et ses partenaires, a augmenté à mesure que de plus en plus de gens s'adonnent à l'observation des oiseaux. Par exemple, le nombre de personnes qui font un effort particulier pour observer la sauvagine est maintenant dix fois plus élevé que le nombre de chasseurs de sauvagine, et leur nombre ne cesse d'augmenter. L'augmentation observée de l'intérêt pour l'observation des oiseaux et les initiatives de science citoyenne crée une occasion de promouvoir le soutien à la conservation des oiseaux migrateurs.
- Il y a eu une forte augmentation de la participation des bénévoles aux programmes de surveillance appuyés par le POM et ses partenaires. Cela comprend des programmes officiels comme le Relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du Nord et des programmes moins officiels comme les listes de contrôle. Les programmes formels et informels ont contribué à accroître la couverture de surveillance et à accroître les connaissances sur la situation des oiseaux au Canada.
- Bon nombre de ces initiatives de science citoyenne et de ces programmes de surveillance combinent la collecte de données avec l'éducation et les loisirs, suscitant ainsi l'intérêt du public pour la conservation des oiseaux. La surveillance des oiseaux profite également à la conservation en initiant le public aux milieux naturels, en l'éduquant sur les menaces permanentes qui pèsent sur les oiseaux et leurs habitats, et en formant une future génération de bagueurs d'oiseaux et de naturalistes.
- Le passage de la résidence rurale à la résidence urbaine et le vieillissement du public qui appuie la conservation des oiseaux sont des sources de préoccupation majeures, parce qu'il est prouvé que les liens entre les gens et la sauvagine et avec le monde naturel en général s'érodent rapidement. L'observation des oiseaux est moins populaire auprès des jeunes générations. Une nouvelle approche, avec du matériel d'éducation et de formation

[13] **Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. 2014.** Enquête canadienne sur la nature 2012 : connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature. **Ottawa, ON : Conseils canadiens des ministres des Ressources, p. 2.**

approprié, est donc nécessaire pour encourager les jeunes à participer aux efforts de conservation des oiseaux. Différentes stratégies d'engagement seront nécessaires en fonction de la démographie régionale, des traditions de chasse, des perspectives sur les zones humides et la sauvagine et d'autres caractéristiques sociales.

3.5 Maintien des populations d'oiseaux migrateurs aux objectifs de population

Résultats attendus	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
3.5.1 Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues selon les objectifs de populations établis.		•		

Constatations : Étant donné le grand nombre d'espèces d'oiseaux à surveiller sur une vaste zone, les données sont insuffisantes pour estimer la fiabilité des tendances à long terme pour environ 30 % de toutes les espèces d'oiseaux au Canada. En ce qui concerne l'évaluation de la situation actuelle des espèces d'oiseaux migrateurs, 57 % des espèces migratrices qui disposent de données de surveillance adéquates ont une taille de population à l'intérieur de limites acceptables, ce qui veut donc dire que ce n'est pas le cas pour 43 % des espèces. Cela varie considérablement d'un groupe d'oiseaux à l'autre. La sauvagine et des espèces d'oiseaux forestiers sont plus susceptibles de se trouver à l'intérieur de limites acceptables, tandis que les oiseaux des prairies et les insectivores aériens ont des proportions beaucoup plus faibles d'espèces à l'intérieur de niveaux acceptables.

Bien que le POM recueille des données sur ce résultat, comme nous l'avons vu à la section 3.1, d'importantes lacunes en matière de surveillance entravent la capacité de tirer pleinement des conclusions. Selon l'Examen de la surveillance aviaire (ESA) publié en 2012, les données de surveillance sont insuffisantes pour environ 30 % des espèces d'oiseaux afin de déterminer ou d'estimer adéquatement les tendances à long terme.

Le POM prévoit faire rapport sur les progrès vers l'atteinte de ce résultat final tous les trois ans, dans le cadre des progrès de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). En 2015, des données de référence ont été rapportées pour l'objectif « améliorer la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs qui atteignent leurs objectifs de population ». Comme le montre la figure 3, 57 % (208) des populations d'espèces migratrices gérées que l'on trouve régulièrement au Canada et pour qui il y a des données de surveillance adéquates (368 des 420 populations)[14] ont une taille de population à l'intérieur de limites acceptables, ce qui veut donc dire que pour 43 % (160 espèces) des espèces, ce n'est pas le cas.

[14]Aux fins du programme des ICDE, les 368 espèces d'oiseaux migrateurs protégées en vertu de la LCOM sont divisées en 420 populations, puisque différentes populations d'une même espèce peuvent être génétiquement, écologiquement ou géographiquement distinctes.

La proportion des espèces ayant une taille de population acceptable varie selon les groupes d'oiseaux. Par exemple, la majorité des espèces de sauvagine (67 %) et d'oiseaux forestiers (63 %) se situent dans un intervalle acceptable, mais les oiseaux de prairie (18 %) et les insectivores aériens ou des oiseaux qui capturent des insectes en vol (28 %) ont des proportions moindres d'espèces ayant des niveaux de population acceptables. Selon la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019, la cible pour cet objectif est d'amener 59 % des espèces d'oiseaux migrateurs gérées à des niveaux de population acceptables d'ici 2025.

Figure 3 : état des populations d'oiseaux migrateurs au Canada en 2013

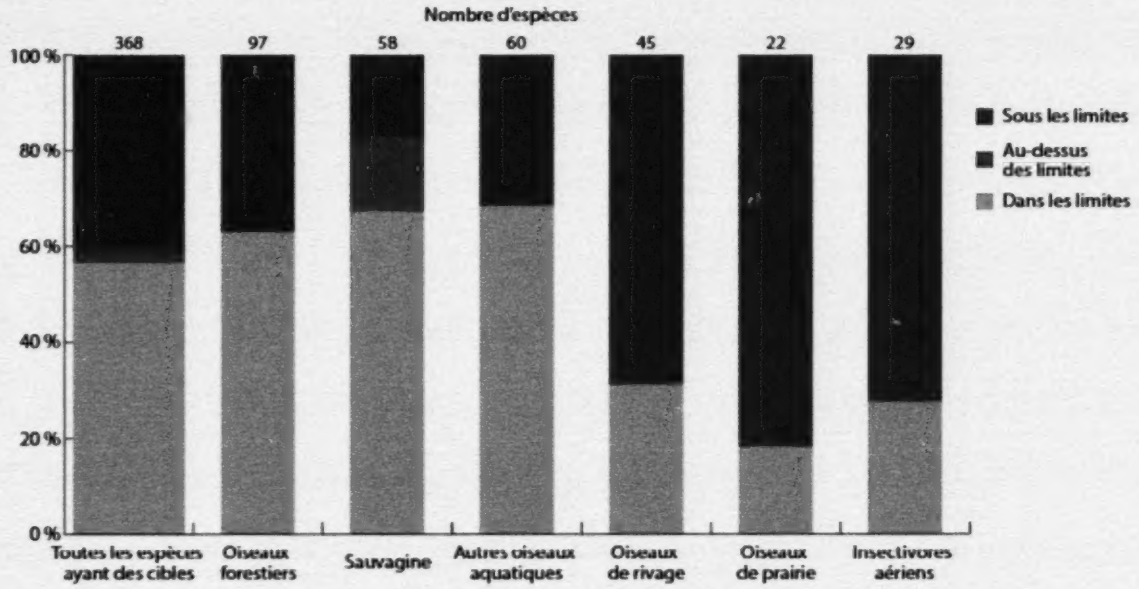

Source : Service canadien de la faune, Environnement Canada, 2014

Il reste beaucoup à faire pour s'attaquer au problème des 43 % d'oiseaux dont la taille des populations ne se trouve actuellement pas à l'intérieur de limites acceptables, et pour obtenir des données sur les populations d'environ 12 % d'espèces migratrices pour lesquelles on ne dispose pas de suffisamment d'informations pour les évaluer.

4. Résultats : efficacité du programme

La présente section résume l'évaluation de l'efficacité du Programme des oiseaux migrateurs (POM). Les conclusions sont fondées sur une analyse des éléments suivants : conception et utilisation de partenariats; efficacité de la gouvernance; utilisation de processus et d'outils pour améliorer l'efficience; et mécanismes de mesure du rendement.

4.1 Conception du programme et utilisation des partenariats

Critères d'efficacité	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
4.1.1 La conception du programme est appropriée pour atteindre les résultats escomptés	•			
4.1.2 Des partenariats externes sont en place et sont utilisés de façon efficiente et efficace		•		

Constatations : Le programme comprend de façon appropriée des activités dans de nombreux domaines, y compris la surveillance, la recherche, les mesures de conservation, l'intendance, la délivrance de permis et l'application de la loi. Cependant, étant donné les niveaux de ressources du programme et le rôle du gouvernement fédéral de suivre et de fournir de l'information sur les espèces d'oiseaux migrateurs à l'échelle nationale, les ressources sont fortement axées sur les activités de surveillance.

Le programme étend ses ressources et la portée de ses activités en favorisant et en tirant parti de partenariats de longue date avec divers organismes externes et d'autres ordres de gouvernement. Des partenariats ont été établis avec un certain nombre d'intervenants différents, y compris des ONGE, d'autres instances comme les provinces et les territoires, et des comités externes. Bien que la collaboration avec les partenaires soit efficace, il y a des domaines où elle pourrait être améliorée. Plus particulièrement, la collaboration aux niveaux municipal et international demeure un domaine important à améliorer, parce que les partenariats avec d'autres nations et la collaboration avec les municipalités peuvent avoir une incidence importante sur les résultats des populations d'oiseaux migrateurs.

Conception du programme

L'évaluation a permis de constater que les travaux de longue date du Ministère sur la conservation des oiseaux migrateurs ont éclairé la conception actuelle du programme. Le POM comprend une combinaison d'éléments et de domaines d'activité, notamment :

- la surveillance la situation des populations;
- l'élargissement de la base de la recherche et des connaissances scientifiques;

- les mesures de conservation, l'intendance et l'élaboration de politiques;
- la prestation de conseils et la délivrance de permis;
- l'application de la LCOM et de ses règlements.

Étant donné le rôle unique et fondamental du gouvernement fédéral de suivre et de fournir de l'information sur les espèces d'oiseaux migrateurs à l'échelle nationale, les ressources du POM sont fortement axées sur les activités de surveillance; plus de 50 % des ressources du programme ont été affectées à cette activité.

Le programme étend ses ressources et la portée de ses activités en favorisant et en tirant parti de partenariats de longue date avec divers organismes externes et d'autres ordres de gouvernement.

Selon les répondants, la conception est appropriée et le programme réalise beaucoup avec les ressources qui lui ont été allouées, en grande partie grâce à l'utilisation de partenariats. Cependant, tous les éléments ne disposent pas des ressources nécessaires pour réaliser des progrès importants vers l'atteinte de certains résultats escomptés. Selon les informateurs clés, on pourrait faire plus de travail dans les domaines de la recherche scientifique, de la promotion de la conformité, de la sensibilisation du public et de l'intendance.

Mise en œuvre grâce aux partenariats

Le POM est mis en œuvre en partenariat avec de nombreuses organisations, y compris des organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), des comités externes et des gouvernements représentant diverses instances.

Organisations non gouvernementales de l'environnement

Le POM entretient depuis longtemps des relations de travail efficaces avec de nombreuses ONGE canadiennes et américaines comme Canards Illimités Canada (CIC), Études d'Oiseaux Canada, Habitat faunique Canada, Nature Canada et Manomet. Le POM collabore avec ces organisations à la surveillance et à la collecte de données, aux efforts de conservation, à la diffusion des données et à la sensibilisation du public, à la recherche et aux initiatives scientifiques citoyennes. Un réseau d'ONGE a la capacité et l'intérêt d'accroître la sensibilisation et, dans la mesure du possible, de faire progresser les efforts de conservation des oiseaux migrateurs. Le partenariat avec ces organisations dans le cadre d'initiatives clés et de priorités communes permet au POM de tirer parti de la capacité et de l'expertise externes et de réduire les coûts associés à l'exécution du programme.

Les partenariats avec les ONGE sont particulièrement importants au niveau international, où le travail est principalement mené par les grandes ONGE. Par exemple, de tels partenariats ont été utiles pour entreprendre des relevés de surveillance, l'analyse des données de surveillance et d'autres recherches sur les oiseaux de rivage nord-américains. Cette recherche sur les oiseaux de rivage qui ont une aire de répartition étendue et qui migrent sur de très grandes distances a été particulièrement utile.

Comités externes

Les gestionnaires de programme étaient d'avis qu'ECCC devrait accroître la participation et les ressources consacrées aux comités externes afin de promouvoir plus efficacement ses intérêts et d'avoir plus d'influence sur la prise de décisions concernant les oiseaux migrateurs. Actuellement, d'autres organisations comme CIC et le gouvernement des États-Unis sont la principale source de leadership au sein de ces organismes externes.

Le **Plan nord-américain de gestion de la sauvagine** (PNAGS) est considéré comme étant très efficace dans le cadre de son mandat pour la sauvagine (voir la section 3.2). Les gestionnaires de programme considèrent le PNAGS comme une pratique exemplaire dans les partenariats de conservation et certains ont exprimé l'opinion que la réussite et l'importance du PNAGS ont des impacts positifs sur la conservation des oiseaux migrateurs de façon plus générale.

Le Black Duck Joint Venture [Plan conjoint sur le Canard noir], réalisé sous l'égide du PNAGS, s'est avéré être une collaboration efficace entre les gouvernements fédéral canadien et américain et des organismes externes. Le Canard noir a connu un déclin constant de sa population à partir des années 1950. Cette initiative a été créée en 1989 afin de surveiller les tendances démographiques et d'identifier les facteurs de menace dans le but de rétablir les niveaux de population.

L'**Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN)** était relativement inactive pendant la période d'évaluation, principalement en raison d'un manque de ressources et de mandat clair; le mandat actuel s'applique à tous les oiseaux, tant migrateurs que non migrateurs. Selon les gestionnaires de programme, des efforts devraient être déployés pour tirer parti du cadre de l'ICOAN, lequel comprend la participation directe des intervenants de l'industrie pétrolière de la foresterie et de l'exploitation minière, ainsi que la capacité de l'organisation à réunir les différents intervenants.

Les **conseils des voies de migration** sont perçus par les gestionnaires de programme comme des mécanismes très efficaces pour faire progresser l'approche continentale en matière de conservation et de gestion des oiseaux migrateurs. Ils sont considérés comme efficaces pour promouvoir des discussions ciblées et l'établissement de priorités en matière de réglementation. Ces conseils sont financés en grande partie par l'entremise des États-Unis.

D'**autres initiatives importantes avec des partenaires externes** comprennent la contribution du Canada en tant que président du Conseil de l'Arctique pour prioriser l'Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique, l'Initiative internationale de conservation de la paruline du Canada, Partenaires d'envol et le Western Hemisphere Shorebird Reserve Network [Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental].

Autres instances gouvernementales

Autres ministères fédéraux : De nombreux répondants internes et externes ont fait remarquer que le POM profiterait d'une plus grande participation d'autres ministères. En particulier, les gestionnaires de programme ont indiqué qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ressources naturelles Canada et le ministère des Pêches et des Océans devraient participer davantage parce que les activités qui relèvent de leur mandat, y compris celles menées par leurs intervenants, ont

des répercussions sur les oiseaux et l'habitat des oiseaux. Bien que certains de ces ministères tiennent compte des besoins des oiseaux migrateurs dans leur travail, les gestionnaires de programme croient qu'un leadership et un engagement plus forts de la part d'ECCC sont nécessaires pour introduire une approche plus intégrée de la gestion de l'habitat et de la conservation des oiseaux dans tous les ministères.

Collaboration internationale : Mis à part sa participation au PNAGS, le POM n'a pas été particulièrement efficace pour favoriser une collaboration soutenue à l'échelle internationale. Les principales raisons invoquées étaient un manque général de fonds dédiés aux travaux internationaux, ainsi qu'un manque de fonds disponibles dans d'autres pays. La plupart de ces travaux sont financés par des subventions et contributions ponctuelles et des contrats. Sur les 99 projets de S et C financés par le POM entre l'exercice 2011 à 2012 et l'exercice 2015 à 2016, seulement six, représentant 2 % du financement total des S et C, comportaient un volet qui exigeait une collaboration internationale. Ces six projets portaient sur des questions comme le partage de l'information avec les partenaires internationaux et le transfert de technologie, la formation pour la surveillance des oiseaux migrateurs à l'étranger et l'évaluation des menaces auxquelles font face les oiseaux migrateurs dans d'autres pays.

Provinces et territoires : Les constatations étaient plus positives en ce qui concerne la collaboration avec les provinces et les territoires, bien que certains points à améliorer aient été notés. Le niveau de participation des provinces et des territoires tend à être plus élevé pour la sauvagine ou les espèces chassées que pour d'autres groupes d'oiseaux. Les répondants ont souligné la nécessité d'obtenir une plus grande adhésion des provinces et des territoires à l'égard de tous les groupes d'oiseaux, ainsi que d'un plus large éventail de questions de conservation. En particulier, de nombreuses industries, et l'utilisation des terres en général, sont réglementées par les provinces et les territoires. Quelques gestionnaires ont indiqué qu'une ICOAN revitalisée pourrait être un moyen approprié de collaborer davantage avec les provinces et les territoires. Les partenaires gouvernementaux ont souligné la relation positive entre ECCC et les provinces et territoires sur la question de la gestion des prises.

Collaboration au niveau municipal : Les répondants ont indiqué que la collaboration au niveau municipal doit être améliorée. Une grande partie de la mise en œuvre des mesures de conservation et des changements de comportement nécessite l'adhésion et le soutien des municipalités. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux causes de mortalité des oiseaux soulevées dans l'examen de la mortalité aviaire d'origine anthropique. Les personnes et les organisations qui participent à l'aménagement du territoire au niveau municipal ne sont pas bien représentées parmi les partenaires engagés dans le POM.

4.2 Structure de gouvernance

Critères d'efficacité	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
4.2.1 La structure de gouvernance, les responsabilités et les obligations redditionnelles sont claires et		•		

appropriées				

Constatations : La structure de gouvernance du POM se compose de plusieurs comités techniques transversaux qui apportent leur contribution aux comités de niveau supérieur. Cette structure est clairement définie et est considérée comme un modèle approprié pour le programme. À la suite d'une réorganisation en avril 2016, l'évaluation a identifié certaines questions liées à l'établissement des priorités et à la communication. Cependant, comme les changements organisationnels étaient encore très récents au moment où ces questions ont été soulevées, il n'a pas été possible de déterminer si elles ont inhérentes à la structure ou si le programme ne disposait pas de suffisamment de temps pour s'adapter aux récents changements.

Structure de gouvernance

Le POM fonctionne au sein d'une structure de comités qui se veut ascendante, avec cinq comités techniques représentant les quatre groupes d'oiseaux et un comité de surveillance aviaire. Ces comités fournissent des renseignements de base sur tous les groupes d'oiseaux et des commentaires sur les questions de conservation des oiseaux aux comités de niveau supérieur. Les comités de niveau supérieur comme le Comité des sous-activités sur les oiseaux migrateurs et le Comité exécutif du Service canadien de la faune (SCF) peuvent également envoyer des questions aux comités techniques aux fins de clarification ou d'enquête.

- Les comités techniques ont été jugés très efficaces et essentiels au fonctionnement du programme, puisqu'il identifie où les problèmes se développent et les mesures à prendre. De plus, c'est au sein de ces comités que se réunissent ceux et celles qui travaillent sur différents aspects des questions relatives aux oiseaux migrateurs, y compris les chercheurs de la Direction générale des sciences et de la technologie d'ECCC.

En avril 2016, à la suite d'un examen interne, le SCF a été réorganisé afin de mieux harmoniser l'orientation stratégique de la direction générale, d'améliorer l'intégration avec les intervenants et de régler les problèmes de ressources. Les activités du SCF sont maintenant organisées pour entreprendre une action concertée pour les paysages, les espèces et les menaces en utilisant des approches intégrées et multiespèces. Au cours de l'évaluation, les répondants internes ont soulevé plusieurs questions liées à l'établissement des priorités et à la communication au sein de la nouvelle structure organisationnelle. Celle-ci était encore relativement nouvelle au moment de la collecte de données pour l'évaluation, de sorte qu'il n'est pas clair dans quelle mesure les problèmes identifiés sont inhérents à la nouvelle structure ou s'il n'y a pas eu assez de temps pour s'adapter aux changements. Voici quelques-unes des questions soulevées.

- Il y a un manque de clarté dans la communication avec les cadres supérieurs et une incertitude quant aux rôles et aux responsabilités pour la mise en œuvre des principaux éléments de la législation comme la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM) et la Loi sur les espèces en péril (LEP). On s'inquiète du fait que les priorités de la LEP éclipsent souvent les priorités de la LCOM. Bien qu'elle ne soit pas directement liée à la réorganisation, des préoccupations ont également été soulevées

indiquant que la haute direction d'ECCC pourrait être mieux informée des priorités du POM, y compris l'importance écologique des oiseaux migrateurs et la nécessité d'un programme de surveillance solide.

- Les gestionnaires de programme croient que les comités de niveau supérieur ne tirent pas pleinement parti des comités techniques, lesquels devraient être inclus plus fréquemment dans les discussions stratégiques.
- Les répondants ont également indiqué que, depuis la réorganisation, il y a une certaine confusion au sujet de l'établissement des priorités parmi les éléments du programme, comme les chercheurs scientifiques, les gestionnaires de l'application de la loi sur la faune et le personnel du Programme des oiseaux migrateurs du SCF.
- Les gestionnaires de programme ont noté qu'il y a eu une diminution de la communication entre les membres du personnel du programme qui exécutent les différents volets. La lourde charge de travail et le fardeau administratif accru laissent peu de temps pour la coordination avec les autres employés du programme.
- La force des liens entre les éléments de programme varie d'un bureau régional à l'autre en raison de priorités régionales différentes comme l'exploitation des sables bitumineux ou d'autres ressources naturelles et espèces en péril propres à la région. Toutefois, la plupart des voies de communication entre les bureaux régionaux et l'administration centrale des programmes ont été jugées efficaces, ce qui a permis au personnel régional de contribuer à la prise de décisions stratégiques.

Ces questions devraient être surveillées de près afin de déterminer si elles sont liées aux récents changements organisationnels ou si des mesures s'imposent.

4.3 Processus et outils

Critères d'efficacité	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
4.3.1 Le programme utilise des processus et des outils pour améliorer l'efficacité	•			

Constatations : Le POM effectue des recherches et utilise des nouvelles technologies comme la technologie de télédétection et les unités d'enregistrement automatique. Le programme utilise également des dispositifs de suivi pour recueillir des données de surveillance dont le coût aurait été auparavant prohibitif. Il appuie également la science citoyenne et s'appuie sur cette dernière pour améliorer l'efficacité du programme.

En plus de l'utilisation des partenariats, d'autres pratiques efficaces utilisées par le POM comprennent les suivantes.

- Les **initiatives de science citoyenne**, appuyées par le financement des S et C, permettent aux ONGE d'engager des bénévoles dans la collecte de données sur les populations d'oiseaux. Ces initiatives constituent un aspect fondamental du programme de surveillance. Dans certaines régions et pour certaines espèces d'oiseaux, la science citoyenne est la principale méthode de collecte de données. Le recours à des bénévoles est efficace économiquement et encourage les Canadiens et les Canadiennes à s'engager dans les efforts de conservation des oiseaux migrateurs.
- Les **nouvelles technologies et méthodes** permettent au POM d'obtenir des informations de surveillance dans des régions difficiles d'accès. Par le passé, le coût de la collecte de ces données était prohibitif. Dans certains cas, les approches technologiques réduisent la nécessité d'envoyer des biologistes sur le terrain, y compris dans les régions où il y a des risques pour les biologistes qui effectuent des travaux sur le terrain. Les technologies émergentes peuvent être particulièrement importantes pour combler les principales lacunes du programme de surveillance et peuvent devenir de plus en plus importantes à mesure que les technologies évoluent (par exemple, la taille et le poids des dispositifs de suivi continuent de diminuer et la durée de vie des piles augmente). Parmi les exemples d'utilisation des technologies de surveillance, mentionnons la technologie de télédétection, les unités d'enregistrement automatique, les dispositifs de suivi plus petits, l'utilisation de radars météorologiques et la surveillance de l'emplacement des oiseaux à l'aide d'émetteurs de téléphones cellulaires. Dix projets de S et C liés à des technologies de surveillance améliorées ont été menés à terme au cours de la période d'évaluation. Les ressources de F et E ont également été utilisées pour explorer de nouvelles technologies. Quatorze des 99 projets de S et C achevés au cours de la période d'évaluation étaient axés sur l'amélioration de l'efficience des activités de programme, y compris les projets qui font progresser les nouvelles technologies de surveillance.
- Le **permis délivré électroniquement** pour la chasse est un moyen très efficace pour les entités réglementées d'obtenir des permis de chasse. Toutefois, cette efficacité pour les entités réglementées se fait aux dépens de la collecte de renseignements permettant d'identifier les entités réglementées, en raison de préoccupations en matière de protection de la vie privée. De plus, pour d'autres types de permis délivrés dans le cadre du POM, comme les permis de taxidermie, d'aviculture ou d'effarouchement, la délivrance de n'est pas actuellement possible par voie électronique, et les demandes ne sont pas traitées avec le même niveau d'efficacité. Des mesures ont été prises pour améliorer le traitement de ces permis en l'absence d'un système de délivrance de permis en ligne. Des normes de service et des objectifs de rendement pour les six permis, soit taxidermie, aviculture, oiseaux nuisibles et dangereux, scientifique, aéroport et commerce de duvet, ont été établis par le POM en 2013 et 2014, afin d'améliorer la livraison et de mesurer le rendement.[15]

[15] ECCC. 2017. Normes de service relatives aux permis en vertu du Règlement sur les oiseaux migrateurs.

4.4 Mesure du rendement

Critères d'efficacité	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
4.4.1 Les données sur le rendement sont recueillies et utilisées dans le processus décisionnel		•		

Constatations : Le POM ne recueille pas officiellement ni ne compile systématiquement des données opérationnelles et de rendement sur la plupart de ses activités et les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés. L'évaluation a toutefois révélé quelques secteurs clés où des données sont recueillies, y compris des évaluations de la solidité des activités de surveillance du programme, des indicateurs pour les rapports ministériels et des normes de service pour l'obtention de permis. Un examen des processus de mesure du rendement du programme est en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique sur les résultats du CT. Par conséquent, aucune recommandation n'a été formulée dans ce domaine.

L'examen de surveillance aviaire (ESA), qu'ECCC a entrepris en 2012, a été jugé utile dans la mesure où il a fourni des données de rendement sur la couverture et la précision du programme de surveillance d'ECCC. Les données probantes suggèrent que cette information aide à guider les améliorations. En 2013, le programme a mis en œuvre plusieurs recommandations sur le POM, comme la création d'un comité technique supplémentaire sur la surveillance des oiseaux, l'exploration de l'utilisation de la technologie pour combler les lacunes régionales en matière de surveillance et d'autres améliorations des relevés et le transfert de ressources à des groupes d'oiseaux autres que la sauvagine qui nécessitent une attention critique.

Depuis l'établissement des normes de service pour la délivrance de tous les permis d'oiseaux migrateurs en 2013, les données sur le rendement sont recueillies et déclarées chaque année en ligne. Un examen des normes de service en 2016 a permis de raccourcir les délais de délivrance des permis et d'atteindre des objectifs plus élevés pour tous les permis délivrés par le POM. Un autre examen est prévu pour 2019.

Le programme avait également élaboré un modèle logique détaillé; toutefois, seules des données partielles ont été recueillies par rapport à ses indicateurs et à ses résultats.

- Dans les rapports sur les résultats ministériels (RRM) pour la période allant de l'exercice 2011 à 2012 à l'exercice 2016 à 2017, le POM a présenté un indicateur sur le nombre et les tendances des espèces d'oiseaux migrateurs en péril (voir la section 3.2).
- Le POM fait également état d'un indicateur dans le Rapport d'étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) sur le nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs gérés dont la taille de population se situe à l'intérieur de limites acceptables, dans l'ensemble

et par groupe d'oiseaux (voir la section 3.5). Cet indicateur continuera d'être mesuré au cours de la prochaine phase (2016 à 2019).

Dans le cadre de la mise en œuvre continue de la Politique sur les résultats du CT, le POM s'efforce d'intégrer ses activités de programme à l'élaboration d'un Profil d'information sur le rendement (PIR).

5. Conclusions, recommandations et réponse de la direction

5.1 Conclusions

Pertinence

Le Programme des oiseaux migrateurs (POM) répond au besoin continu de s'attaquer aux menaces croissantes qui pèsent sur les populations d'oiseaux migrateurs, de faire de la recherche et de surveiller les populations et les tendances, et de s'engager dans une collaboration internationale sur les questions relatives aux oiseaux migrateurs, et ce, afin de conserver et de protéger les oiseaux migrateurs. Le POM est harmonisé avec les priorités gouvernementales et appuie le gouvernement fédéral dans l'atteinte de ses obligations en vertu de la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada et de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, ainsi que d'autres lois fédérales clés liées à l'environnement, à la faune et aux réserves fauniques, aux espèces en péril, à l'application de la loi et à l'évaluation environnementale.

Rendement – résultats attendus

Connaissances et données sur les oiseaux migrateurs

En tant que principal domaine d'intérêt du POM, de nombreuses informations et données sont générées par la surveillance et la recherche. Cependant, il existe encore des lacunes importantes en ce qui concerne la situation et les tendances, principalement pour les espèces autres que la sauvagine. Les données de surveillance du POM sont généralement considérées comme étant de grande qualité, et le programme a élaboré des produits d'information. Cependant, il y a eu peu de promotion ou d'utilisation de certaines informations disponibles. De plus, des pratiques inefficaces de gestion et de diffusion des données entravent la circulation de l'information vers les intervenants qui en ont besoin pour prendre des mesures.

Protéger les oiseaux et leurs habitats

Une grande partie des travaux de protection de l'habitat ne relève pas de la compétence fédérale. Elle exige donc la mise en œuvre de partenariats efficaces, comme le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), qui s'est révélé très efficace pour ce qui est de l'habitat des populations de sauvagine. D'autres travaux sont nécessaires pour s'attaquer aux causes de la perte d'habitat pour d'autres espèces d'oiseaux.

Au cours de la période d'évaluation, les évaluateurs ont observé une augmentation du soutien et de la prise en compte des questions relatives aux oiseaux migrateurs de certains grands secteurs industriels, particulièrement en ce qui concerne les prises accessoires. Il demeure nécessaire de poursuivre les travaux dans ce domaine. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour faire face à d'autres menaces qui pèsent sur les oiseaux migrateurs, comme les menaces liées aux projets de développement et aux substances toxiques et aux menaces dans d'autres pays. Les domaines à améliorer comprennent le besoin d'un engagement accru avec les municipalités et les instances internationales.

Chasse et interaction humaine avec les oiseaux migrateurs

La réglementation de la chasse a permis de maintenir les prises d'oiseaux migrateurs à des niveaux durables. L'efficacité de la réglementation sur la chasse peut être attribuée à l'importance accordée à la surveillance des espèces prises, ce qui est essentiel pour éclairer les mises à jour bisannuelles de la réglementation.

Des mesures sont prises pour régler le problème des populations d'oiseaux qui causent des dommages ou posent des dangers. Malgré certains défis, le POM a fait des progrès dans ce domaine, en particulier dans les aéroports et dans le cas de conflits humains. La gestion de certaines populations surabondantes, comme les populations d'Oies des neiges du centre et de l'ouest de l'Arctique, pose un défi continu.

Sensibilisation et valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens et les Canadiennes

Le public canadien apprécie généralement les oiseaux, et est de plus en plus engagé dans la science citoyenne et le bénévolat. Toutefois, la connaissance des questions particulières de conservation affectant les oiseaux migrateurs est perçue comme étant assez faible.

Puisque les résultats positifs en matière de conservation dépendent intrinsèquement des changements dans les comportements du public et des intervenants, le POM mène des activités de sensibilisation auprès des intervenants et du public. Toutefois, il s'agit d'un point faible du programme, puisqu'il n'y a pas de plan global d'engagement pour les intervenants et que ces activités sont actuellement menées de façon ponctuelle. Les répondants ont souligné deux domaines de préoccupation particuliers : l'engagement municipal et l'engagement international.

Maintien des populations d'oiseaux migrateurs aux objectifs de population

Étant donné le grand nombre d'espèces d'oiseaux à surveiller sur une vaste zone, les données sont insuffisantes pour estimer les tendances à long terme pour environ 30 % de toutes les espèces d'oiseaux au Canada. Pour les espèces migratrices pour lesquelles on dispose de données de surveillance adéquates, 57 % ont une taille de population à l'intérieur de limites acceptables, ce qui n'est donc pas le cas pour 43 % des espèces. Cette proportion varie considérablement d'un groupe d'oiseaux à l'autre. Les espèces d'oiseaux aquatiques et forestiers sont plus susceptibles de se trouver à l'intérieur de limites acceptables, alors que les oiseaux des prairies et les insectivores aériens ont des proportions beaucoup plus faibles d'espèces à l'intérieur de niveaux acceptables.

Rendement – efficacité du programme

Le POM entretient et met à profit des relations de longue date et efficaces avec les principales organisations non gouvernementales environnementales pour mener des mesures de conservation, recueillir des données, réaliser des recherches, diffuser des données et sensibiliser le public. La collaboration aux niveaux municipal et international demeure un domaine important à améliorer, puisque les partenariats avec d'autres nations et la collaboration avec les municipalités peuvent avoir une incidence importante sur les résultats des populations d'oiseaux migrateurs.

Le POM fait des recherches et utilise de nouvelles technologies comme la technologie de télédétection et les unités d'enregistrement automatique. Le programme utilise également des dispositifs de suivi qui permettent de recueillir des données de surveillance dont le coût aurait été auparavant prohibitif. Il appuie également la science citoyenne et s'appuie sur cette dernière pour améliorer l'efficacité du programme.

La structure de gouvernance du POM est clairement définie et est considérée comme un modèle approprié pour le programme. À la suite d'une réorganisation en avril 2016, certaines questions liées à l'établissement des priorités et à la communication ont été identifiées. Étant donné que l'organisation n'avait pas encore eu le temps de s'installer dans la nouvelle structure lorsque ces questions ont été identifiées par l'évaluation, aucune recommandation n'est faite pour le moment en ce qui concerne la gouvernance. Il est toutefois suggéré que ces questions fassent l'objet d'une surveillance étroite.

Le POM ne recueille pas officiellement ni ne compile systématiquement des données opérationnelles et de rendement sur la plupart de ses activités et les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés. Toutefois, il recueille des données dans quelques domaines clés, y compris ses activités de surveillance, les statistiques d'application de la loi et les normes de service pour l'obtention de permis. Un examen des processus de mesure du rendement du programme est en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique sur les résultats du CT.

5.2 Recommandations et réponse de la direction

Les recommandations suivantes sont adressées à la sous-ministre adjointe (SMA) du Service canadien de la faune, qui travaille en collaboration avec le SMA de la Direction générale des sciences et de la technologie, s'il y a lieu :

Recommandation 1

Recommandation 1 : prendre des mesures pour combler les lacunes actuelles dans les données de surveillance des oiseaux migrateurs.
Les données de surveillance sont insuffisantes pour estimer adéquatement les tendances à long terme de 30 % des populations d'espèces d'oiseaux qui se trouvent régulièrement au Canada, y compris de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Sans information sur les tendances des populations de nombreuses espèces, ECCC ne peut évaluer le risque d'extinction ou mesurer les progrès vers le rétablissement, identifier pleinement les menaces potentielles au Canada ou dans les aires d'hivernage, s'assurer que les oiseaux migrateurs sont adéquatement pris en compte dans les évaluations environnementales, déterminer les mesures de conservation appropriées ou fixer des objectifs de population. Une plus grande disponibilité de données de surveillance permettrait au POM de mieux gérer les populations d'oiseaux migrateurs et leurs habitats, ainsi que de mesurer les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés.

Énoncé d'accord ou de désaccord
La sous-ministre adjointe du Service canadien de la faune est d'accord avec la recommandation.
Réponse de la direction
Dans le cadre de l'Examen de surveillance aviaire (2012) et des travaux subséquents du Comité de surveillance aviaire (CSA), ECCC s'est efforcé de maximiser l'efficacité et la couverture de ses programmes de surveillance des oiseaux existants. Il reconnaît toutefois qu'il existe encore d'importantes lacunes. Il ne sera pas possible de combler toutes ces lacunes sans de nouvelles ressources importantes, mais nous avons identifié quatre secteurs à risque élevé où nous prendrons des mesures pour réduire les lacunes dans le contexte des ressources actuellement disponibles : les oiseaux de rivage, les oiseaux de forêt boréale, les oiseaux de mer coloniaux et les Canards de mer. Les oiseaux de rivage font face à un risque particulièrement élevé, puisque plusieurs espèces sont déjà inscrites sur la liste de la LEP ou sont des candidats potentiels pour l'évaluation du COSEPAC. Pour mieux comprendre la situation des oiseaux de rivage, nous proposons d'effectuer une analyse de la première série de relevés des lieux de reproduction dans l'Arctique, y compris une stratégie pour les relevés à venir, et d'effectuer une évaluation des approches visant à améliorer les relevés de migration. Les oiseaux de la forêt boréale représentent un défi particulier, puisque la grande taille et l'accessibilité limitée de la forêt boréale exigent des ressources substantielles pour une surveillance complète sur le terrain. Le SCF s'affaire à élaborer une stratégie de surveillance des oiseaux boréaux souple et adaptable qui intègre des approches novatrices comme de nouvelles technologies et des partenariats, pour faire face aux risques. Pour les oiseaux de mer coloniaux, les écarts de risque les plus élevés sont associés à des colonies de reproduction importantes mal étudiées dans l'Arctique, où le changement climatique et l'augmentation de l'activité humaine constituent des menaces. ECCC concentrera ses efforts sur les relevés de certaines colonies hautement prioritaires identifiées dans la stratégie de surveillance des colonies récemment achevée. Les canards de mer sont relativement fortement exploités, tant par les chasseurs autochtones que par les chasseurs récréatifs, mais il y a beaucoup d'incertitude quant à la taille des populations, ce qui crée des risques de surexploitation. ECCC, avec l'appui du Plan conjoint des canards de mer, mènera un relevé pilote de trois ans sur les macreuses afin de fournir une estimation préliminaire de la taille actuelle de la population et d'éclairer la conception d'un éventuel relevé opérationnel à venir.

Produits livrables	Calendrier	Partie responsable
Rapport sur les analyses des relevés de **nidification** des oiseaux de rivage de l'Arctique et recommandations pour les relevés futurs	Décembre 2019	Sous-ministre adjointe (SMA), Service canadien de la faune (SCF)
Rapport sur l'évaluation des relevés de **migration** des oiseaux de rivage	Décembre 2020	SMA, SCF

Stratégie complète de surveillance des oiseaux boréaux intégrant des approches novatrices et des partenariats	Mars 2020	SMA, SCF
Relevés terminés de certaines colonies d'oiseaux de mer hautement prioritaires de l'Arctique	Décembre 2019	SMA, SCF
Achèvement du rapport sur les relevés pilotes pour le suivi des Canards de mer nicheurs (macreuses)	Mars 2020	SMA, SCF

Recommandation 2

Recommandation 2 : développer et mettre en œuvre des systèmes de gestion des données internes améliorés pour les données scientifiques générées par le Programme des oiseaux migrateurs.

L'évaluation a identifié un besoin critique d'améliorer la gestion des données au sein d'ECCC pour la grande quantité d'information générée par le Programme des oiseaux migrateurs (POM).

Il n'existe actuellement aucun système moderne de gestion intégrée des données. Par conséquent, il n'y a pas d'estimation précise de la quantité d'information qui pourrait être utilisée dans le cadre du programme ou pour appuyer des initiatives externes.

La modernisation de la gestion des données améliorerait l'accessibilité des données dans l'ensemble du programme, favoriserait la collaboration et le partage de l'information et garantirait le stockage et la protection des données à plus long terme. Elle faciliterait également l'évaluation globale du rendement du POM.

Énoncé d'accord ou de désaccord

La sous-ministre adjointe du Service canadien de la faune est d'accord avec la recommandation.

Réponse de la direction

Des progrès ont récemment été réalisés en ce qui concerne la gestion des données au sein d'ECCC et du SCF. Le SCF a mis en place un comité de gestion des données et de l'information composé de gestionnaires de chaque division et de chaque région, avec l'appui d'un groupe de travail sur la gestion des données. Le SCF a également créé la première version d'un système centralisé de gestion des données géospatiales qui permet aux bureaux régionaux et à la RCN de fusionner et de partager de façon transparente des ensembles de données géospatiales (c'est-à-dire, l'Initiative de gestion des connaissances géospatiales [IGCG]).

Les priorités à moyen terme comprennent la réalisation d'une évaluation détaillée des besoins liés à l'évolution du système de gestion centralisée des données (IGCG), afin de s'assurer qu'il répond aux besoins de tous les secteurs de programme et régions du SCF tout en tirant pleinement parti des capacités des bases de données disponibles. L'analyse des besoins tiendra compte des systèmes et des structures qui devront être créés ou améliorés au sein du SCF, ainsi que des efforts qui devront être déployés par la DGSMF ou SPC*. La mesure dans laquelle et le rythme auquel l'évaluation des besoins peut être avancée dépendra des ressources disponibles pour soutenir cet effort. La priorité sera accordée au placement d'une plus grande partie des données du SCF dans des bases de données centralisées ainsi que sur des plateformes de données ouvertes, s'il y a lieu. Le SCF fera également progresser un projet pilote (du sol au nuage) qui examinera la possibilité de mieux tirer parti des technologies et des intervenants, et ce, afin de réduire le délai et l'effort de traitement entre la collecte des données (c'est-à-dire, le travail sur le terrain) et l'intégration des données dans une base de données nationale.

*Le soutien fourni par d'autres intervenants au sein d'ECCC, et plus particulièrement la Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) et d'autres ministères fédéraux,

notamment Services partagés Canada (SPC) est essentiel à la mise en œuvre de cette recommandation.		
Produits livrables	**Calendrier**	**Partie responsable**
Compléter l'inventaire des fonds de données du SCF, ainsi que des objectifs liés à l'inclusion de nouveaux ensembles de données dans les systèmes centralisés de gestion des données	Mars 2019	Directeur général (DG), Direction de l'évaluation et des affaires réglementaires (DÉAR), Service canadien de la faune (SCF)
Achever l'évaluation des besoins en vue de l'amélioration et de la conception de systèmes centralisés de gestion des données	Mars 2020	DG, DÉAR, SCF
Achever un projet pilote visant à mettre en œuvre des occasions pour moderniser la collecte de données sur le terrain du SCF par l'utilisation de la technologie numérique (c'est-à-dire, le projet « Du sol au nuage »)	Septembre 2020	DG, DÉAR, SCF

Recommandation 3

Recommandation 3 : améliorer la diffusion des connaissances et des données du programme auprès des intervenants et des partenaires, afin de leur permettre d'utiliser davantage les connaissances disponibles lors de la planification et de la mise en œuvre de mesures de conservation.
Le Programme des oiseaux migrateurs (POM) repose sur l'adoption et l'utilisation des connaissances et des données du programme par les partenaires travaillant dans le domaine de la conservation, comme les organisations non gouvernementales de l'environnement, pour encourager les mesures de conservation qui sont fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles et harmonisées avec les priorités du programme. Le programme a généré des produits d'information précieux comme les stratégies des régions de conservation des oiseaux et il contribue aux études à grande échelle comme le Rapport sur la situation des oiseaux 2012. Toutefois, l'évaluation a révélé que le POM possède également d'autres données précieuses qui ne sont pas partagées de façon systématique à l'heure actuelle. L'amélioration de la diffusion des connaissances et des données permettrait d'accroître la mesure dans laquelle les partenaires intéressés et les intervenants externes utilisent ces connaissances lors de la planification de leurs mesures de conservation. Il pourrait aussi avoir l'avantage supplémentaire d'élargir la base de connaissances au fur et à mesure que les partenaires et les intervenants ajoutent leurs apprentissages à la base de connaissances. Il est possible de mieux utiliser les initiatives de diffusion des données scientifiques existantes comme la Plateforme géospatiale fédérale, et de moderniser les outils et les mécanismes utilisés pour le partage des connaissances.
Énoncé d'accord ou de désaccord
La sous-ministre adjointe du Service canadien de la faune est d'accord avec la recommandation.
Réponse de la direction
De nombreux éléments de la recommandation nº 3 dépendent de la mise en œuvre réussie de la recommandation nº 2, en ce sens que la capacité de rendre les données accessibles à d'autres ministères et à des auditoires externes, y compris par l'entremise de la plateforme géospatiale fédérale, exige que les données soient d'abord rendues disponibles dans l'ensemble du SCF, compte tenu du flux de données établi par ECCC. Le SCF a investi de l'énergie dans la diffusion des données et des connaissances et a accru son utilisation par les décideurs. Néanmoins, d'importantes lacunes subsistent et des efforts seront déployés pour combler les lacunes prioritaires dans la mesure où les ressources le permettent. Le SCF continuera d'accorder la priorité à la communication de l'information sur la santé des populations d'oiseaux au Canada, notamment en orientant les efforts vers la mise à la disposition du public d'un plus grand nombre de données. Le SCF produira un rapport sur la situation des oiseaux au Canada en 2018. Il s'agira d'une mise à jour des rapports antérieurs sur la situation des oiseaux au Canada qui transmettent des renseignements importants aux décideurs et au grand public sur la santé des oiseaux du Canada. Le SCF a également investi dans la diffusion sur le Web d'information

sur la Prévention des effets néfastes pour les oiseaux migrateurs, notamment en fournissant de l'information sur le moment où différentes espèces sont susceptibles de nicher dans différentes parties du Canada. Le SCF continuera de mettre à jour l'information disponible sur le site Web afin de refléter les nouvelles informations, et s'engagera directement avec les principaux intervenants intéressés à fournir des conseils sur la façon de réduire les répercussions négatives sur les oiseaux migrateurs.

Assurer la diffusion efficace et efficiente des connaissances et des données du programme facilitera et améliorera le passage aux lieux prioritaires, aux espèces et aux menaces, ce qui permettra aux intervenants et aux partenaires de combiner leurs informations et leurs connaissances avec celles du SCF, et ce, afin d'améliorer la planification et les mesures visant à améliorer les résultats en matière de conservation. L'amélioration de la diffusion des connaissances et des données du programme fera également progresser la priorité renouvelée du gouvernement du Canada en ce qui concerne les évaluations régionales de l'impact environnemental et la prise en compte des impacts cumulatifs des activités dans une région, ce qui, à son tour, améliorera les résultats en matière de conservation à long terme. Le SCF continuera d'offrir des ensembles de données prioritaires supplémentaires sur les plateformes de données ouvertes chaque année, à compter de l'exercice 2018 à 2019, et poursuivra ses efforts pour permettre l'accès à d'autres ensembles de données prioritaires.

Produits livrables	Calendrier	Partie responsable
Mise à jour du rapport sur la situation des oiseaux au Canada en collaboration avec l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) Canada, un organisme multilatéral composé de représentants d'organisations non gouvernementales fédérales, provinciales/territoriales, industrielles et environnementales qui travaillent en collaboration, au Canada et à l'échelle internationale, pour réaliser la conservation intégrée de tous les oiseaux de l'hémisphère	Décembre 2018	Directeur général (DG), Direction de l'évaluation et des affaires réglementaires (DÉAR), Service canadien de la faune (SCF)
D'autres ensembles de données prioritaires du SCF disponibles sur les plateformes de données ouvertes chaque année	Mars 2019	DG, DÉAR, SCF
Mise à jour de l'information relative aux questions de conservation des oiseaux migrateurs diffusée sur les médias sociaux, le Web et par courriels ciblés	Décembre 2018 à mars 2021	DG, DÉAR, SCF

Recommandation 4

Recommandation 4 : examiner les processus actuels d'engagement et de sensibilisation des intervenants et mettre au point une stratégie pour sensibiliser et éduquer les différents groupes d'intervenants sur les questions touchant les oiseaux migrateurs.

Le Programme des oiseaux migrateurs (POM) a un niveau de réussite inégale pour ce qui est de l'engagement des différents intervenants dans la conservation et la gestion des oiseaux migrateurs et la sensibilisation aux problèmes touchant les oiseaux migrateurs.

L'engagement et la collaboration avec les provinces et les territoires et les organisations non gouvernementales de l'environnement sont considérés comme assez forts. Toutefois, des occasions d'améliorer le niveau d'engagement avec d'autres groupes d'intervenants clés ont été identifiées.

Une forte participation des intervenants est essentielle à l'atteinte des résultats en matière de conservation des oiseaux migrateurs et améliore également l'efficacité de l'exécution des programmes.

Le programme devrait envisager des stratégies et des mécanismes ciblés pour s'adresser aux principaux groupes d'intervenants, comme les organisations internationales, les municipalités, les groupes autochtones et le public, sur des questions clés touchant les oiseaux migrateurs, comme la prise accessoire et la perte d'habitat.

Énoncé d'accord ou de désaccord

La sous-ministre adjointe du Service canadien de la faune est d'accord avec la recommandation.

Réponse de la direction

Le SCF reconnaît que la sensibilisation des différents groupes d'intervenants à l'égard des oiseaux migrateurs et de leur conservation est un élément essentiel de la réussite continue du programme. Par conséquent, le SCF préparera une stratégie qui aborde l'approche d'engagement avec les peuples autochtones et les groupes d'intervenants suivants : le grand public, l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), les municipalités, les autres ministères et les partenaires internationaux.

La stratégie d'engagement comprendra des activités particulières ciblées qui seront entreprises avec chaque groupe. Ces activités comprendront principalement des réunions et des présentations stratégiques, l'engagement par l'entremise des médias sociaux et la collaboration avec des partenaires clés. Cette stratégie d'engagement examinera comment faire progresser les résultats de la conservation des oiseaux migrateurs dans le contexte des stratégies axées sur le lieu, les espèces prioritaires et les menaces.

Produits livrables	Calendrier	Partie responsable
Une stratégie d'engagement des intervenants approuvée qui comprend des approches conçues particulièrement pour chacun des groupes suivants : grand public, ICOAN, municipalités, autres ministères, peuples	Décembre 2018	Directeur général (DG), Direction de l'évaluation et des affaires réglementaires (DÉAR), Service canadien

autochtones et organisations internationales		de la faune (SCF)
Assurer la mise en œuvre de la stratégie d'engagement intégrée	Annuellement, à compter de 2019	DG, DÉAR, SCF

Annexe A : description du programme

Contexte législatif

Convention concernant les oiseaux migrateurs

La Convention concernant les oiseaux migrateurs (COM) adoptée par le Canada et les États-Unis en 1916 est née du besoin et du désir commun de protéger et de prévenir l'extinction des oiseaux qui migrent entre les deux pays. À sa signature, la Convention représentait un pas novateur pour l'établissement d'efforts de coopération pour la conservation de la nature à l'échelle internationale. Elle reconnaissait également le rôle des gouvernements fédéraux dans la conservation des oiseaux qui migrent régulièrement entre les frontières provinciales, territoriales, étatiques et internationales (puisque la plupart des autres espèces sauvages et la conservation de l'habitat relèvent de la compétence des provinces et des territoires).

Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et ses règlements

L'objectif de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM) a pour but de mettre en œuvre la COM au Canada par la protection et la conservation des oiseaux migrateurs (tant comme populations qu'individuellement) et de leurs nids et de leurs œufs. Au moment de l'entrée en vigueur de la LCOM, en 1917, l'attention se portait sur la cogestion de la prise d'oiseaux avec les États-Unis et sur la protection des oiseaux et des nids. En 1995, le Protocole de Parksville a été négocié pour réaffirmer et moderniser la COM. Il était nécessaire de tenir compte des droits et des accords autochtones et issus de traités au Canada, de clarifier les principes de conservation, y compris de fournir l'habitat nécessaire aux oiseaux migrateurs, et de fournir d'autres mises à jour comme celles liées à la taxonomie des oiseaux migrateurs décrites à l'article I du POM. Les modifications apportées à la Loi en 2005 ont renforcé l'approche globale requise pour la conservation ou le maintien de la durabilité des populations d'oiseaux migrateurs.

En vertu de la LCOM, le Règlement sur les oiseaux migrateurs crée des interdictions pour protéger les oiseaux migrateurs et leurs nids et fixe les conditions de délivrance des permis. Des permis sont fournis pour diverses activités qui peuvent toucher les oiseaux migrateurs et leurs nids. Les activités permises avec des conditions particulières incluent les suivantes.

- Chasse – Des permis sont délivrés pour permettre la chasse aux oiseaux migrateurs. Les règlements de chasse sont propres à chaque province et territoire. Les permis de chasse aux oiseaux migrateurs sont vendus selon les conditions du règlement[16]. Des parties du règlement, y compris les dates de la saison, les limites de prises et les mesures spéciales de conservation pour les espèces surabondantes, sont mises à jour tous les deux ans.

[16]Un timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada doit également être acheté avec le permis. Les recettes provenant de la vente de timbres sont remises à Habitat faunique Canada à titre de contribution à la conservation. Cette partie du programme n'est pas incluse dans cet élément de l'AAP, mais fait partie de la section 1.1.4 Partenariats pour la conservation des habitats.

- Nuisible ou dangereux – Des permis sont fournis pour permettre l'utilisation d'une arme à feu ou d'un aéronef, le déplacement ou la mise à mort d'oiseaux migrateurs ou la destruction de leurs œufs ou de leurs nids, si les oiseaux causent ou sont susceptibles de causer des dommages aux cultures ou aux biens ou, dans certains cas, si les oiseaux peuvent causer des blessures, présenter un danger pour la santé publique ou menacer la sécurité humaine. L'effarouchement des oiseaux migrateurs qui causent ou qui sont susceptibles de causer des dommages aux cultures ou à d'autres biens n'a pas besoin d'un permis si une arme à feu ou un aéronef n'est pas utilisé.
- Recherche scientifique – Les permis sont délivrés pour permettre l'abattage, la capture, la prise ou la réhabilitation d'un oiseau migrateur, d'un œuf ou d'un nid à des fins scientifiques ou éducatives.
- Aviculture – Les permis sont délivrés pour acheter, vendre, posséder ou transporter des oiseaux migrateurs vivants ou leurs œufs aux fins de l'aviculture (c'est-à-dire la pratique de l'élevage et de la reproduction des oiseaux).
- Aéroport – Des permis sont fournis pour permettre l'effarouchement ou la mise à mort des oiseaux migrateurs qui sont considérés comme un danger pour les aéronefs exploités à l'aéroport.
- Taxidermie – Des permis sont fournis pour la taxidermie des oiseaux migrateurs et des spécimens chassés légalement.
- Cueillette de duvet d'eider – Des permis sont fournis pour permettre la cueillette, la possession, la vente ou le transport de duvet d'eider.

Des frais d'utilisation peuvent être exigés pour les permis, comme spécifié à l'annexe II du règlement.

La LCOM ne contient aucune disposition permettant la délivrance de permis de prise accessoire. À ce titre, cette question est actuellement abordée au moyen de lignes directrices et de pratiques bénéfiques.

Activités de programme

Les activités de programme sont axées sur la surveillance, la protection et la conservation des populations d'oiseaux migrateurs. Le POM permet de poursuivre les travaux visant à maintenir des populations saines d'oiseaux migrateurs, y compris l'élaboration continue d'un cadre réglementaire amélioré en vertu de la LCOM, ainsi que la surveillance et le soutien scientifique connexe. Le programme collabore également avec d'autres juridictions et d'autres pays pour s'assurer que les efforts de conservation et de protection sont coordonnés.

Les deux principaux domaines d'activité concernent la surveillance des oiseaux migrateurs et la gestion de la récolte.

- La **surveillance** permet au POM de comprendre la situation des oiseaux migrateurs et d'éclairer d'autres décisions relatives au programme, comme les limites de prises pour les permis de chasse, les mesures de conservation requises). La surveillance est assurée par le SCF et en collaboration avec d'autres groupes externes et bénévoles partout au Canada.
- Par le passé, les efforts de **gestion de prises** sont concentrés sur les espèces prises, comme le gibier à plumes et la fourniture de règlements et de permis de chasse; plus récemment, cependant, le POM s'est également concentré sur d'autres sources de mortalité des oiseaux (en particulier les espèces qui ne sont pas considérées comme du gibier) et sur la conservation de l'habitat.

Deux importantes initiatives récentes ont été entreprises pour guider les activités du programme.

- Un examen des activités de surveillance des oiseaux migrateurs a été effectué en 2012 afin de rationaliser les efforts de surveillance et d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des menaces qui pèsent sur les populations.
- Vingt-cinq (25) stratégies des régions de conservation des oiseaux (RCO), qui fournissent une orientation au sein de 12 unités de paysage physiographique, ont été élaborées pour guider les mesures de conservation dans le cadre du mandat du POM.

Gouvernance et gestion

Gouvernance

Le sous-ministre adjoint du Service canadien de la faune (SCF) est responsable de l'exécution des activités dans le cadre du POM. Le poste de sous-ministre adjoint du SCF a été créé en avril 2016 à la suite d'une restructuration du SCF. Avant avril 2016, la responsabilité globale de l'exécution de ce programme incombait au directeur général du SCF. L'exécution des activités de programme se fait par l'entremise du SCF (tant par le bureau national que par les six bureaux régionaux), de la Direction des sciences de la faune et du paysage (DSFP) de la Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) et de la Direction générale de l'application de la loi qui est responsable de l'application de la LCOM et de ses règlements. Les équipes suivantes participent à la prestation du POM :

- Les régions du SCF, Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Pacifique et Nord;
- SCF – Soutien aux programmes des espèces sauvages (Gestion de la faune et affaires réglementaires depuis le 18 avril 2016);
- SCF – Conservation et gestion de l'habitat (Intendance depuis le 18 avril 2016);
- SCF – Conservation et gestion des populations (évaluation et planification du rétablissement depuis le 18 avril 2016);
- DGST – SDFP (principalement la Division de la recherche sur la faune);
- Direction générale de l'application de la loi (Direction de l'application de la loi sur la faune.

La gouvernance du POM comprend les structures formelles et de soutien et les structures consultatives suivantes.

Structures formelles

Service canadien de la faune

Le Comité exécutif du SCF supervise la plupart des aspects du plan du POM avec les ressources de F et E, de S et C et en capital allouées par l'activité de programme de l'Architecture d'alignement des programmes.

Direction générale des sciences et de la technologie

Le Comité exécutif de la Direction des sciences de la faune et du paysage (DSEF) supervise l'exécution des résultats de recherche qui font partie intégrante de la réussite du Programme des oiseaux migrateurs.

Comité responsable de la sous-activité de la conservation des oiseaux migrateurs

Coprésidé par le directeur de la Division de la conservation et de la gestion des populations et un directeur régional du SCF (et coprésidé par le directeur de la Division de la gestion de la faune et affaires réglementaires et le directeur de la recherche sur la faune depuis le 18 avril 2016), avec des représentants de la direction de la DSFP[17]. Le Comité responsable de la sous-activité sur les oiseaux migrateurs est principalement un comité de planification du Programme des oiseaux migrateurs. Le groupe est responsable des décisions et de l'orientation de la gestion du programme national (par exemple, l'affectation du budget du sous-programme Oiseaux migrateurs), ainsi que des décisions et de l'orientation des principaux secteurs de programme et projets. Les mises à jour de la haute direction sur les nouveaux développements qui pourraient avoir une incidence sur le sous-programme (par exemple, du Comité exécutif du SCF ou du Comité exécutif du POM) sont également soulevées à ce comité. Il relève officiellement de l'exécutif du SCF.

Cinq comités techniques appuient le Comité responsable de la sous-activité sur les oiseaux migrateurs :

- Comité technique sur la sauvagine;
- Comité technique sur les oiseaux terrestres;
- Comité technique sur les oiseaux aquatiques;
- Comité technique sur les oiseaux de rivage;
- Comité de surveillance aviaire.

[17] Depuis mai 2016, le Comité responsable de la sous-activité sur les oiseaux migrateurs est coprésidé par le directeur, Gestion de la faune et affaires réglementaires et le directeur de la Division de la recherche sur la faune.

Quatre de ces sous-comités représentent les quatre grands groupes d'espèces d'oiseaux et sont des comités techniques de longue date. Le Comité de surveillance aviaire a été créé à la suite de l'achèvement de l'examen de surveillance aviaire en 2012, afin de donner des conseils sur l'utilisation globale des ressources de surveillance par l'entremise d'examens et d'évaluations périodiques des programmes.

Chacun de ces comités a pour rôle de constituer un forum dans lequel les scientifiques intéressés aux oiseaux peuvent coordonner leurs activités, échanger des techniques et mettre au point des stratégies et des mesures de conservation des oiseaux. Les comités se penchent également sur des questions touchant l'ensemble du programme et déterminent les possibilités liées à la science et à la conservation des oiseaux migrateurs.

La structure en sous-comités vise à garantir une cohérence nationale dans la planification et la réalisation des activités en matière de science, de surveillance et gestion des groupes d'espèces d'oiseaux.

D'autres groupes de travail et sous-comités existent également, y compris le Groupe de travail sur la prise accessoire.

Comités de soutien et comités consultatifs

En plus des structures de gouvernance officielles, il existe un certain nombre de groupes nationaux et bilatéraux (Canada-États-Unis) qui jouent un rôle de soutien et de consultation dans l'exécution du Programme des oiseaux migrateurs, comme suit :

- Comité des directeurs canadiens de la faune;
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN);
- Conseils des voies de migration (membres des États et des provinces);
- Conseil canadien des ministres responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité;
- Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH-Canada);
- Comité du PNAGS;
- Conseils de gestion des plans conjoints du PNAGS.

ECCC participe également à un certain nombre de comités internationaux pour la gestion internationale des oiseaux migrateurs. ECCC travaille avec toutes ces organisations pour s'assurer que les objectifs des programmes internationaux sont harmonisés et que l'exécution des programmes axés sur la gestion des espèces d'oiseaux migrateurs est intégrée :

- Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes;
- Association des agences du poisson et de la faune sauvage;
- Comité trinational de l'ICOAN;

- Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental;
- Conseil Partenaires en vol;
- Conseil du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental;
- Conseil de conservation des oiseaux aquatiques pour les Amériques;
- Le groupe de travail du Conseil de l'Arctique pour la conservation de la flore et de la faune arctiques.

Partenaires et intervenants

Les principaux partenaires et intervenants du Programme des oiseaux migrateurs comprennent des ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des gouvernements internationaux, des organisations et gouvernements autochtones, des organisations non gouvernementales (ONG), des universités, des bénévoles et des chasseurs.

Affectation des ressources

Les dépenses totales du programme d'ECCC pour l'exercice 2011à 2012 à l'exercice 2016 à 2017, par direction générale, figurent dans le tableau 1.

La prestation des programmes de base est assurée par le SCF (83 % des dépenses de programme) et la DGST (15 % des dépenses). Les dépenses rattachées à la Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) servent généralement à la gestion de l'information (par exemple, permis électronique, base de données sur la situation des oiseaux, Enquête nationale sur les prises).

Dans l'ensemble, le POM représente environ 2,2 % du total des dépenses de programmes directes des ministères, y compris les S et C.

- Un peu plus de la moitié des dépenses sont consacrées aux salaires (environ 180 ETP).
- Les S et C représentent environ 8 % des dépenses totales.
- Les dépenses en capital représentent environ 2 % des dépenses totales (par exemple, pour les camions et les bateaux).
- Les recettes nettes en vertu d'un crédit (RNVC) représentent environ 7 % des dépenses totales (c'est-à-dire, les fonds recueillis pour les permis de chasse et autres permis).

Le POM a également des comptes à fins déterminées (CFD) qui comprennent les fonds reçus des États-Unis pour les activités nationales sur la sauvagine et les oiseaux de rivage régionaux.

Tableau 1 : dépenses réelles d'ECCC relatives au Programme des oiseaux migrateurs, l'exercice 2011 à 2012 à l'exercice 2016 à 2017 (en milliers de dollars)

Direction générale et genre de dépenses		2011 à 2012	2012 à 2013	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017
Service canadien de la faune	Salaires	11 618 $	12 392 $	13 346 $	13 286 $	13 119 $	13 455 $
	F et E	7 211 $	7 379 $	6 985 $	7 370 $	8 540 $	8 469 $
	RASE	--	2 519 $	3 582 $	2 707 $	2 050 $	2 010 $
	RNVC	0 $	0 $	0 $	0 $	(2 019 $)	(1 993 $)
	Immobilisations	308 $	304 $	189 $	109 $	175 $	63 $
	S et C	1 844 $	1 566 $	1 928 $	1 575 $	1 749 $	1 483 $
	Total	21 216 $	24 160 $	26 029 $	25 047 $	23 615 $	23 486 $
	ETP	--	160	163	162	155	166
Direction générale de la protection de l'environnement	Salaires	--	--	21 $	21 $	12 $	--
	RASE	--	--	6 $	4 $	12 $	--
	Total	--	--	27 $	26 $	14 $	--
Direction générale des sciences et de la technologie	Salaires	--	1 852 $	2 331 $	2 717 $	2 515 $	2 352 $
	F et E	664 $	854 $	74 $	407 $	1 048 $	891 $
	RASE	1 802 $	376 $	626 $	554 $	393 $	351 $
	RNVC	--	--	--	707 $	913 $	508 $
	Immobilisations	46 $	23 $	47 $	60 $	233 $	1 439 $
	S et C	638 $	558 $	500 $	315 $	335 $	346 $
	Total	3 149 $	3 662 $	3 578 $	3 345 $	3 612 $	4 871 $
	ETP	--	23	25	31	26	25
Direction générale des services ministériels et de finances	F et E	648 $	560 $	624 $	554 $	797 $	404 $
	Immobilisations	151 $	1 191 $	10 $	24 $	280 $	144 $
	Total	799 $	1 751 $	634 $	578 $	1 077 $	547 $
Autres*	Salaires	--	--	--	--	60 $	60 $
	F et E	7 435 $	--	--	--	1 $	--
	RASE	11 628 $	--	--	60 $	--	--
	Immobilisations	308 $	--	--	--	--	--
	S et C	1 854 $	--	--	--	--	--
	Total	21 225 $			60 $	61 $	60 $
Toutes les directions générales	Salaires	--	14 244 $	15 698 $	16 023 $	15 706 $	15 867 $
	F et E	8 746 $	8 793 $	7 683 $	8 391 $	10 387 $	9 763 $
	RASE	13 430 $	2 895 $	4 213 $	3 265 $	2 455 $	2 370 $
	RNVC	--	--	--	707 $	2 932 $	2 501 $
	Immobilisations	506 $	1 518 $	245 $	193 $	688 $	1 645 $
	S et C	2 491 $	2 124 $	2 428 $	1 890 $	2 084 $	1 829 $
	Salaires	--	14 244 $	15 698 $	16 023 $	15 706 $	15 867 $
	TOTAL	25 173 $	29 573 $	30 268 $	29 056 $	28 388 $	28 973 $
	ETP	--	183	188	193	181	191

Source : Rapports des résultats ministériels d'ECC par année (vérifiés par le CGF en septembre 2017).
*Les autres comprennent la Direction générale de l'audit et de l'évaluation, la Direction générale de l'application de la loi, la Direction générale de la politique stratégique, la Direction générale des affaires internationales, les bureaux régionaux et la rémunération au rendement.

Résultats attendus

Aux fins de la présente évaluation, le rendement du programme a été évalué en fonction de huit énoncés de résultats escomptés, qui ont ensuite été regroupés selon les grands thèmes de résultats présentés ci-dessous. Les huit énoncés de résultats escomptés et leur correspondance avec les résultats dans le modèle logique du programme se trouvent à l'annexe B.

- Connaissances et données sur les oiseaux migrateurs;
- Protéger les oiseaux et leurs habitats;
- Chasse et interaction humaine avec les oiseaux migrateurs;
- Les menaces pour la santé et la sécurité du public ainsi que les pertes de revenu attribuables aux oiseaux migrateurs sont réduites;
- Sensibilisation et valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens et les Canadiennes;
- Maintien des oiseaux migrateurs aux objectifs de population (résultat à long terme).

Les résultats attendus du Programme des oiseaux migrateurs, comme ils sont décrits dans le Cadre de mesure du rendement ministériel (CMR) pour l'exercice 2015 à 2016, sont les suivants :

- Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues selon les objectifs de populations établis.
- Des données sont disponibles pour gérer et évaluer les populations d'oiseaux.

Annexe B : résultats escomptés du programme

Le tableau ci-dessous présente une correspondance entre les résultats du modèle logique du Programme des oiseaux migrateurs et les résultats escomptés et les thèmes utilisés pour l'établissement de rapports dans le cadre de la présente évaluation. Les énoncés des résultats escomptés ont été élaborés par l'équipe d'évaluation de concert avec des représentants du programme au cours de la phase de planification. Ils sont conçus pour simplifier les résultats et réduire le dédoublement des mesures de rendement qui reflètent à la fois les résultats directs et intermédiaires sous le même thème.

Thèmes des résultats	Mise en rapport avec le modèle logique du Programme des oiseaux migrateurs
Connaissances et données sur les oiseaux migrateurs	
Des connaissances et des données sont disponibles pour gérer et évaluer les populations d'oiseaux.	• **Résultat direct 1 :** Nouvelles connaissances et données contribuant à combler les besoins et à atteindre les objectifs d'ECCC • **Cadre de mesure du rendement d'ECCC** : Des données sont disponibles pour gérer et évaluer les populations d'oiseaux
Protéger les oiseaux et leurs habitats	
Les habitats prioritaires des oiseaux migrateurs sont conservés et améliorés.	• **Résultat direct 5 :** Gestionnaires de terres et organismes dont les activités influent sur l'habitat des oiseaux migrateurs, qui mettent en œuvre des mesures d'intendance et d'autres mesures • **Résultat direct 6 :** Les aires protégées gérées par ECCC sont maintenues afin de fournir un habitat et un refuge optimaux pour les oiseaux migrateurs. • **Résultat direct 8 :** Les populations d'oiseaux migrateurs exposées à des menaces sérieuses sont conservées • **Résultat intermédiaire 2 :** Les conditions du paysage répondent aux besoins des oiseaux migrateurs • **Résultat intermédiaire 3 :** Les habitats prioritaires des oiseaux migrateurs sont protégés et améliorés
Les menaces pour les oiseaux migrateurs sont réduites.	• **Résultat direct 8 :** Les populations d'oiseaux migrateurs exposées à des menaces sérieuses sont conservées • **Résultat direct 10 :** Les personnes et les organisations assujetties à la réglementation se conforment aux exigences réglementaires (liées à la menace pour les oiseaux migrateurs). • **Résultat direct 11 :** Les effets des substances toxiques sur les oiseaux migrateurs sont atténués • **Résultat intermédiaire 1 :** Les menaces pour les oiseaux migrateurs dans d'autres pays sont réduites • **Résultat intermédiaire 7 :** Réduction des effets au niveau de la population en raison du contact avec des substances toxiques

Thèmes des résultats	Mise en rapport avec le modèle logique du Programme des oiseaux migrateurs
	• **Résultat intermédiaire 8 :** La prise accessoire est réduite au minimum et la conservation à long terme est appuyée • **Résultat direct 12 :** Les promoteurs de projets assujettis à la LCEE intègrent les besoins relatifs aux oiseaux migrateurs dans la conception de leurs projets.
Chasse et interaction humaine avec les oiseaux migrateurs	
Les prises d'oiseaux migrateurs sont maintenues à des niveaux durables.	• **Résultat direct 10 :** Les personnes et les organisations assujetties à la réglementation se conforment aux exigences réglementaires (liées aux prises). • **Résultat intermédiaire 6 :** Les prises d'oiseaux migrateurs sont maintenues à des niveaux durables • **Résultat direct 7 :** Les modalités de gestion des revendications territoriales et d'autres ententes avec les gouvernements autochtones reflètent les objectifs de conservation des oiseaux migrateurs. • **Résultat intermédiaire 4 :** Les oiseaux migrateurs dans les régions faisant l'objet d'une revendication territoriale sont conservés • **Remarque :** Les deux résultats liés aux revendications territoriales et aux autres ententes sont abordés dans l'évaluation d'AINC et sont exclus de la portée de la présente évaluation.
Les menaces pour la santé et la sécurité du public ainsi que les pertes de revenu attribuables aux oiseaux migrateurs sont réduites.	• **Résultat direct 9 :** Les oiseaux migrateurs qui peuvent causer des dommages ou des dangers sont gérés. • **Résultat direct 10 :** Les personnes et les organisations assujetties à la réglementation se conforment aux exigences réglementaires (liées à la menace causée par les oiseaux migrateurs). • **Résultat intermédiaire 5 :** Réduction des menaces à la santé/sécurité publique et/ou des pertes économiques causées par les oiseaux migrateurs (par exemple, dommages aux cultures, maladies, collisions avec des aéronefs).
Sensibilisation et valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens.	
Davantage de gens sont sensibilisés à la conservation des oiseaux migrateurs et la cause bénéficie d'un soutien accru.	• **Résultat direct 2 :** Davantage de gens sont sensibilisés à la conservation des oiseaux migrateurs et la cause bénéficie d'un soutien accru au sein du public cible • **Résultat direct 3 :** Mesures énoncées dans les plans de conservation mis en œuvre dans d'autres pays • **Résultat direct 4 :** D'autres gouvernements incluent la conservation des oiseaux migrateurs dans leurs politiques et programmes
Les oiseaux migrateurs sont importants aux yeux des	• **S/O (nouveau résultat)** **Remarque :** Ce résultat a été ajouté en fonction des commentaires des

Thèmes des résultats	Mise en rapport avec le modèle logique du Programme des oiseaux migrateurs
Canadiens et des Canadiennes.	cadres supérieurs du SCF. Il s'appuie sur le résultat direct nº 2 et contribue au résultat stratégique d'ECCC « L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures ».
Maintien des oiseaux migrateurs aux objectifs de population (résultat final)	
Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues selon les objectifs de populations établis.	• **Résultat final :** Maintien des populations d'oiseaux migrateurs à un niveau viable • **Mesure du rendement d'ECCC :** Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues selon les objectifs de populations établis.

Annexe C : résumé des résultats

Pertinence

Questions d'évaluation	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
Besoin continu du programme	•			
Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral	•			
Cohérence avec les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral	•			

Résultats attendus

Questions d'évaluation	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
Connaissances et données sur les oiseaux migrateurs				
Des connaissances et des données sont disponibles pour gérer et évaluer les populations d'oiseaux.		•		
Protéger les oiseaux et leurs habitats				
Les habitats prioritaires des oiseaux migrateurs sont conservés et améliorés.		•		
Les menaces pour les oiseaux migrateurs sont réduites.		•		
Chasse et interaction humaine avec les oiseaux migrateurs				
Les prises d'oiseaux migrateurs sont maintenues à des niveaux durables.	•			
Les menaces pour la santé et la sécurité du public, ainsi que les pertes de revenu attribuables aux oiseaux migrateurs, sont réduites.	•			
Sensibilisation et valeur des oiseaux migrateurs pour les Canadiens.				
La sensibilisation et l'appui sont		•		

accrus relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs.				
Les oiseaux migrateurs sont importants aux yeux du public canadien.	•			
Maintien des populations d'oiseaux migrateurs selon les objectifs de populations établis				
Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues selon les objectifs de populations établis		•		

Efficience du programme

Questions d'évaluation	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
La conception du programme est appropriée pour atteindre les résultats escomptés.	•			
Des partenariats externes sont en place et sont utilisés de façon efficiente et efficace.		•		
La structure de gouvernance, les responsabilités et les obligations redditionnelles sont claires et appropriées.		•		
Le programme utilise des processus et des outils pour améliorer l'efficacité.	•			
Les données sur le rendement sont recueillies et utilisées dans le processus décisionnel.	•			

Annexe D : stratégie d'évaluation

Objectif et portée

L'évaluation couvre la période de cinq ans de 2011-2012 à 2016-2017. L'évaluation s'est concentrée sur les principales activités de programme visant à assurer le maintien des populations d'oiseaux à des niveaux sains. Elle a examiné le volet scientifique du Programme des oiseaux migrateurs (POM) et ses liens avec divers partenaires nationaux et internationaux.

Les activités suivantes sont exclues de l'évaluation : les activités liées au système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes, qui sera évalué par Transports Canada; et le Programme de contribution de l'interlocuteur fédéral pour les oiseaux migrateurs (Powley), l'Entente sur la revendication territoriale d'Eeyou et la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest, qui continuera d'être évaluée par Affaires autochtones et du Nord Canada.

Méthode d'évaluation

Les constations et les conclusions présentées dans ce document reposent sur cinq méthodes de collecte de données. Les données probantes recueillies à l'aide de ces cinq méthodologies ont été triangulées et utilisées pour élaborer les constatations et les conclusions de l'évaluation :

Examen des documents

L'examen de la documentation comprenait de l'information descriptive sur le POM, de la documentation stratégique et opérationnelle interne, des publications ministérielles et du gouvernement du Canada, de l'information financière, des études scientifiques clés réalisées dans le cadre des activités de programme et des données sur la mesure du rendement du programme.

Entrevues avec des informateurs clés

Des entrevues en profondeur ont également été menées auprès de 31 personnes. La ventilation des informateurs par catégorie de répondants est présentée est la suivante :

- Gestion de programmes d'ECCC (n = 13);
- Haute direction d'ECCC (n = 3);
- Partenaires gouvernementaux (fédéral, provinciaux, internationaux) (n=5);
- Intervenants externes (n=10).

Examen des dossiers de S et C

Un échantillon de 11 projets de S et C a été sélectionné et examiné afin de fournir des renseignements sur les besoins continus du programme et le rendement des S et C dans l'atteinte des résultats du programme, ainsi que pour éclairer l'évaluation de l'efficience et de l'économie.

L'examen des dossiers comprenait une analyse d'éléments tels que les accords de contribution, les rapports d'activités de projet, les dossiers financiers, les dossiers d'entrevues et les rapports d'étape.

Études de cas

Quatre études de cas portant sur des espèces particulières ont été réalisées afin de fournir des renseignements détaillés sur l'atteinte des résultats du programme, l'efficacité des partenariats du programme et de mettre en contraste les différentes situations et les différents besoins au sein du programme. Les choix ont été faits en fonction des conseils des représentants du programme et comprenaient les espèces suivantes :

- Bernache du Canada;
- Paruline du Canada;
- Fuligule à dos blanc;
- Bécasseau semipalmé.

Les méthodologies des études de cas comprenaient un examen des documents et de la documentation pertinents et des entrevues avec deux à quatre informateurs clés par espèce.

Groupe de discussion sur le rôle des partenariats

Un groupe de discussion a été formé pour examiner l'efficacité de l'utilisation des partenariats dans le cadre du programme et leur rôle dans l'atteinte des résultats escomptés. Les organisations membres de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) ont été invitées par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation (DGVE) à participer au groupe. Les membres de l'ICOAN comprennent les gouvernements fédéral, territoriaux et provinciaux, des ONG de conservation, des organisations du secteur privé, des représentants des plans conjoints des habitats et des partenaires des quatre principales initiatives sur les oiseaux du Canada, soit le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Partenaires d'Envol – Canada, le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage et le North American Waterbird Conservation Plan [Plan nord-américain de conservation des oiseaux aquatiques]. Huit personnes, représentant huit organisations membres, ont participé au groupe de discussion, dont trois représentants d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), trois représentants d'associations industrielles et deux représentants des ministères provinciaux et territoriaux de l'Environnement ou des Ressources naturelles.

Annexe E : références

Calvert, Anna, Christine Bishop, Richard Elliot, Elizabeth Krebs, Tyler Kydd, Craig Machtans et Gregory Robertson. A synthesis of human-related avian mortality in Canada **[Synthèse des sources de mortalité aviaire d'origine anthropique au Canada].** Avian Conservation and Ecology **8, no. 2 (2013). 11.**

Canada. Bureau du vérificateur général du Canada. Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable Chapitre 3 : La conservation des oiseaux migrateurs.. **Ottawa : 2013.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Examen de la surveillance aviaire d'Environnement Canada. **Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire. Ottawa : 2012.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Gestion de la Bernache du Canada : pratiques exemplaires de capture et de relocalisation. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Gestion de la Bernache du Canada : pratiques exemplaires d'abattage et d'élimination des carcasses. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Habitat protégé pour la sauvagine. **Consulté le 27 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Liste des oiseaux protégés par la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et inscrite à l'annexe 1 de la LEP comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Normes de service relatives aux permis en vertu du Règlement sur les oiseaux migrateurs. **Consulté le 27 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Oiseaux protégés en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. . **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Prévention des effets néfastes pour les oiseaux migrateurs. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Protection légale des oiseaux migrateurs. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Rapport d'étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable. **Ottawa : 2015.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Régions de conservation des oiseaux. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Régions de conservation des oiseaux et stratégies. **Consulté le 27 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Règlement sur les oiseaux migrateurs au Canada : Saisons de chasse de 2016 à 2018. **Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune. Ottawa : 2016.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Règlement sur les oiseaux migrateurs. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Relevé des oiseaux de rivage du Canada atlantique. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du Nord. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Relevé des oiseaux de rivage de l'Ontario. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada – Novembre 2013. **Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune. Ottawa : 2013.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibiers au Canada en 2015. **Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune. Ottawa : 2015.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Situation des oiseaux au Canada. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016. **Ottawa : 2013.**

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Ventes de permis. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Canada. Gouvernement du Canada. Plan national de conservation : Document d'information. **Ottawa : 2014.**

Canada. Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. Rapports Espèces sauvages. **Consulté sur le site Web Espèces sauvages le 27 décembre 2017.**

Canada. Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. 2014. Enquête canadienne sur la nature 2012 : connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature. **Ottawa, ON : Conseil canadien des ministres des Ressources.**

Canada. Ministère des Pêches et des Océans « Rapport d'étape du Canada sur la mise en œuvre des mesures clés prises en vertu du Plan d'action national visant à réduire la capture accidentelle d'oiseaux de mer par les palangriers (mars 2007) ». **Ottawa : 2012.**

Études d'Oiseaux Canada Recensement des oiseaux de Noël. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Études d'Oiseaux Canada Réseau canadien de surveillance des migrations. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (Canada) État des populations d'oiseaux du Canada. **2012.**

Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (Canada) État des Populations d'Oiseaux de l'Amérique du Nord. **2016.**

Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord Plans conjoints des habitats. **Consulté le 27 décembre 2017.**

Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Une vision trilatérale pour la conservation des oiseaux au cours des 100 prochaines années. **Ottawa : 2016.**

Nature Canada. Des chats et des oiseaux : Protégeons nos chats et sauvons nos oiseaux. **Consulté le 21 décembre 2017.**

Plan conjoint des habitats de l'est. Conservation des autres oiseaux. **Consulté le 27 décembre 2017.**

Plan conjoint sur le Canard noir. "What is the BDJV.**" Consulté le 14 juillet 2017.**

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. « People Conserving Waterfowl and Wetlands. » **Arlington, Virginia : 2014.**

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. « Revised Objectives. An Addendum to the 2012 NAWMP ». **2014.**

Rosenberg, K.V., et al. « Plan de conservation des oiseaux terrestres de Partenaires d'envol : Révision de 2016 pour le Canada et la zone continentale des États-Unis. » **Équipe scientifique de Partenaires d'envol. 2016.**

Whelan, Christopher J., Çağan H. Şekercioğlu, and Daniel G. Wenny. « Why birds matter: from economic ornithology to ecosystem services. » Journal of Ornithology **156, no. 1 (2015): 227-238.**